

The logo for the Association Française de Science Politique (AFSP) is a white lowercase 'afsp' inside a purple rounded rectangle.

association française
de
science politique



11^{ème} Congrès AFSP

Strasbourg / 31 août-2 septembre 2011

Appels à communications pour les 53 Sections Thématiques

*Date limite d'envoi des propositions
aux responsables de chaque ST :*

15 octobre 2010

■ ■ ■ Présentation des 53 Sections thématiques

■ ST 1

Pour une socio-histoire de la science politique

Antonin Cohen
Nicolas Mariot

■ ST 2

Penser le changement international

Guillaume Devin
Franck Petiteville

■ ST 3

La sortie des conflits armés contemporains : Quel rôle pour les institutions internationales ?

Barbara Delcourt
Frédéric Ramel

■ ST 4

Métier : pacificateur. Professionnels internationaux de la paix et sorties de conflits depuis l'entre-deux-guerres

David Ambrosetti
Sandrine Lefranc
Guillaume Mouralis

■ ST 5

Le dilemme de la paix et de la justice en sortie de conflit armé

Ryoa Chung
Jean-Baptiste Jeangene Vilmer

■ ST 6

Sociologie des politiques de DDR : analyse des processus de co-production

Nathalie Duclos
Sandrine Perrot

■ ST 7

La pacification politique : questionnements historiques et analyses symboliques

Olivier Ihl
Thomas Lindemann

■ ST 8

Représentations et labellisations de la « guerre » : pour une sociologie interprétativiste des systèmes de classification de la conflictualité internationale

Thomas Lindemann
Christian Olsson

■ ST 9

Ni guerre, ni paix : enquêtes sur les ordres politiques disloqués

Dominique Linhardt
Cédric Moreau de Bellaing

■ ST 10

La notion de martyr en science politique : des croyances aux mobilisations

Magali Boumaza
Aurélien Campana

■ ST 11

L'Etat en restructuration. Division du travail, hiérarchies, action publique et identités professionnelles dans des administrations en recomposition

Philippe Bezes
Pierre Lascoumes

■ ST 12

L'Etat et ses territoires : nouvelles logiques, nouvelles relations ?

Jérôme Aust
Cécile Crespy

■ ST 13

Entre-soi et espace politique local : Approches ethnographiques

Lucie Bargel
Stéphane Latté

■ ST 14

Retour sur l'Etat local

Renaud Epstein
Hélène Reigner

■ ST 15

L'« Etat régulateur » en question : perspectives comparées

Antoine Maillot
Pierre-Louis Mayaux

■ ST 16

Leadership et « entrepreneurs » dans l'action publique

Laurie Boussaguet
Sophie Jacquot
Yves Surel

■ ST 17

Excellence scientifique et prise de parole dans l'espace public. Le cas de l'analyse des politiques publiques

Cécile Blatrix
Pierre Muller

■ ST 18

Circulation internationale des idées et mimétisme politique dans nouveaux instruments des politiques environnementales : transferts de politiques ?

Philippe Le Prestre
Gilles Massardier
Denis Pesche

■ ST 19

Concier, négocier, délibérer ... Et après ?

Daniel Boy
Charlotte Halpern

■ ST 20

La managérialisation de l'Etat social en France et aux Etats-Unis

Elisa Chelle
Jacques Commaille

■ ST 21

Les politiques de l'immigration : entre démocratie et justice sociale

Speranta Dumitru
Raul Magni Berton

■ ST 22

Des politiques d'égalité aux politiques de l'identité : parité, diversité, intersectionnalité

Maxime Forest
Réjane Sénac-Slawinski

■ **ST 23**

Les crises de santé publique : une question politique ?

Claude Gilbert
Emmanuel Henry

■ **ST 24**

Universités et recherche face à la réforme

Christine Musselin
Pauline Ravinet

■ **ST 25**

Les administrations publiques en réforme(s) : une comparaison Allemagne-France

Jean-Michel Eymeri-Douzans
Sabine Kuhlmann

■ **ST 26**

Agir par réseaux. Les réseaux en science politique : méthodes et objets.

Anouk Flamant
Renaud Payre

■ **ST 27**

L'« économisation » du secteur public en Europe

Sabine Kuhlmann
Valérie Lozac'h

■ **ST 28**

Milieus politiques et milieux d'affaires : pour une sociologie comparée européenne

Magdalena Hadjiisky
Hélène Michel

■ **ST 29**

Partis politiques et politiques publiques

Isabelle Guinaudeau
Simon Persico

■ **ST 30**

Territorialisation des systèmes politiques et transformations organisationnelles des partis en Europe

Grégory Hù
Juan J. Torreiro

■ **ST 31**

La production partisane des candidatures. Vers une démonopolisation ?

Julien Fretel
Remi Lefebvre

■ **ST 32**

Faire, défaire les programmes. Coproductions et réceptions des « programmes politiques »

Karim Fertikh
Mathieu Hauchecorne

■ **ST 33**

Communication politique et mobilisation électorale. Bilan et perspective des dispositifs d'enquête

Anne Jadot
Cees Van der Eijk

■ **ST 34**

Géographie et sociologie électorales : duel ou duo ? Actualité et avenir d'une concurrence/collaboration scientifique

Joël Gombin
Jean Rivière

■ **ST 35**

Rapports ordinaires au politique et comportements électoraux

François Buton
Patrick Lehingue
Nicolas Mariot
Sabine Rozier

■ **ST 36**

Le découpage électoral : histoire, enjeux et méthodes

Hélène Blais
Christophe Voilliot

■ **ST 37**

Participation ou délibération ? Sociologie historique de l'implication des citoyens en démocratie

Paula Cossart
Julien Talpin

■ **ST 38**

Logiques de la participation politique, de la contestation à la démocratie participative

David Garibay
Camille Goirand

■ **ST 39**

Pratiques et dispositifs de participation dans le monde du travail

Sophie Bérout
Nathalie Dompnier

■ **ST 40**

Le travail politique

Didier Demazière
Patrick Le Lidec

■ **ST 41**

Pour une sociologie de la codification du jeu politique (activités, métiers et organisations politiques)

Bastien François
Jérôme Heurtaux

■ **ST 42**

Les enjeux politiques et académiques des réformes de l'enseignement du droit : perspectives comparées

Liora Israël
Rachel Vanneville

■ **ST 43**

Le rapport aux institutions des descendants de migrants

Ariane Jossin
Ingrid Tucci

■ **ST 44**

Comparer les Parlements

Olivier Costa
Olivier Rozenberg

■ **ST 45**

Quantifier le monde et l'Europe : acteurs, outils et appropriations

Etienne Pénissat
Ray Rowell

■ **ST 46**

Reste-t-il encore des coins obscurs dans les recherches sur l'eupéanisation ?

Denis Duez
Sabine Saurugger

■ **ST 47**

Droits de l'homme et démocratie dans l'ensemble européen

Justine Lacroix
Thierry Ménissier

■ **ST 48**

Que font les terrains autoritaires aux théories de l'action collective ?

Marie Laure Geoffray
Tatyana Shukan

■ **ST 49**

Le pouvoir de la croyance. Le statut explicatif d'un concept problématique

Gildas Renou
Antoine Vion

■ **ST 50**

Les politiques symboliques existent-elles ?

Sarah Gensburger

Antoine Mandret-Degeilh

■ **ST 51**

Sociologie politique du sport. Renouvellement des perspectives et approches comparées

Corinne Delmas
Igor Martinache

■ **ST 52**

La justice au prisme du genre : approches comparées

Emilie Biland
Wilfried Lignier

■ **ST 53**

Genre et Nation

Amélie Le Renard
Elisabeth Marteu

Congrès AFSP 2011

Section Thématique 1

Pour une socio-histoire de la science politique

Responsables scientifiques :

Antonin Cohen (UPJV)
Nicolas Mariot (CURAPP)

Appel à communications

Cette ST vise à opérer un retour réflexif, aussi bien sur l'histoire de la science politique (première session), que sur son état présent (deuxième session). Plusieurs travaux récents ont exploré cette « histoire de la discipline » (Almond 1998), de ses « traditions » (Adcock et al. 2007) ou de ses « professions » (Newell and Rhodes 2006a et b). Mais les recherches socio-historiques restent relativement rares, malgré l'intérêt d'une telle démarche pour comprendre dans leur contexte les genèses et les usages de la science politique – de la théorie des choix rationnels (Amadae 2003) à la théorie des relations internationales (Guilhot 2008) en passant par la théorie fonctionnaliste (White 2003). Dans la littérature francophone, il existe néanmoins un important courant de recherches qui, de longue date, s'est appliqué à restituer à leur historicité les œuvres des « pères fondateurs » – de Siegfried (Garrigou 1995) à Lazarsfeld (Pollak 1979) en passant par Stoezel (Blondiaux 1991) –, à retracer l'institutionnalisation de la discipline – en Suisse (Gottraux et al. 2001) ou en France (Déloye et Voutat 2002) – ou à comprendre son état présent – à la lumière du fonctionnement des jurys de thèse (Godechot et Mariot 2004), du devenir des docteurs (plusieurs travaux en cours) ou de la production dans les revues (Popa 2007 ; Boncourt 2007) – dans un retour réflexif sur les pratiques des politistes (Favre et al. 2007 ; Lacroix 2006 ; Offerlé 2002).

Cette ST entend poursuivre cet effort en rassemblant, mais aussi en suscitant des travaux inédits fondés sur des enquêtes empiriques, qui permettent de restituer les « figures », les « œuvres » et les « configurations » de « la » science politique dans leurs contextes idéologique, politique, économique et social respectifs. Trois dimensions seront particulièrement privilégiées : - La dimension archivistique, qui vise à mieux historiciser l'institutionnalisation de la discipline à partir des nombreux fonds d'archives encore sous-exploités (<http://archives-afsp.org/>). - La dimension internationale, qui vise à comprendre dans quelle mesure la science politique se définit *ab initio* de manière nationale ou transnationale. - La dimension statistique, enfin, qui vise soit à produire des données neuves, soit à se donner des indicateurs objectifs de l'évolution de la discipline à partir des données existantes.

Les propositions (deux pages) accompagnées d'une notice biographique (deux pages) doivent parvenir aux organisateurs (antonincohen@aol.com ; Nicolas.Mariot@ens.fr) avant le 15 octobre 2010.

Bibliographie indicative

Adcock, Robert et al. (2007) A History of Political Science : How? What? Why?, in Robert Adcock, Mark Bevir et Shannon C. Stimson (eds), *Modern Political Science : Anglo-American exchanges since 1880*. Princeton : Princeton University Press, p. 1-17.

Almond, Gabriel A. (1998) Political Science : The History of the Discipline, in Robert E. Goodin et Hans-Dieter Klingemann (eds), *A New Handbook of Political Science*. Oxford : Oxford University Press, p. 50-96.

Amadae, Sonja M. (2003) *Rationalizing Capitalist Democracy : The Cold War Origins of Rational Choice Liberalism*. Chicago : The University of Chicago Press.

Blondiaux, Loïc (1991) Comment rompre avec Durkheim ? Jean Stoezel et la sociologie française de l'après-guerre (1945-1958), *Revue française de sociologie*, XXXII(3) : 411-441.

Boncourt, Thibaud (2007) The Evolution of Political Science in France and Britain : A Comparative Study of Two Political Science Journals, *European Political Science* 6(3) : 276-294.

Cohen, Antonin et al. (2009) Qu'est-ce que la science politique ?, in Antonin Cohen, Bernard Lacroix, Philippe Riutort, dir., *Nouveau manuel de science politique*. Paris : La Découverte, p. 21-27.

- Déloye, Yves et Bernard Voutat, dir. (2002) *Faire de la science politique. Pour une analyse socio-historique du politique*. Paris : Belin.
- Favre, Pierre, Olivier Fillieule et Fabien Jobard, dir. (2007) *L'atelier du politiste : théories, actions, représentations*. Paris : La Découverte.
- Garrigou, Alain (1995) L'initiation d'un initiateur. André Siegfried et le « Tableau politique de la France de l'Ouest », *Actes de la recherche en sciences sociales* 106-107 : 27-41.
- Godechot, Olivier et Nicolas Mariot (2004) Les deux formes du capital social. Structure relationnelle des jurys de thèses et recrutement en science politique, *Revue française de sociologie* 45(2) : 243-282.
- Gottraux, Philippe, Pierre-Antoine Schorderet et Bernard Voutat, *La science politique suisse à l'épreuve de son histoire : genèse, émergence et institutionnalisation d'une discipline scientifique*, Lausanne : Réalités sociales.
- Guilhot, Nicolas (2008) The Realist Gambit : Postwar American Political Science and the Birth of IR Theory, *International Political Sociology* 2(4) : 281-304.
- Lacroix, Bernard (2006) L'importation de la référence sociologique dans les sciences politiques : éléments d'analyse réflexive, in Antonin Cohen, Bernard Lacroix et Philippe Riutort (dir.), *Les formes de l'activité politique. Eléments d'analyse sociologique XVIIIe-XXe siècle*, p. 11-35.
- Newell, Jim, and Martin Rhodes, eds (2006) Symposium : The European Origins of American Political Science, *European Political Science* 5(2a) : 107-182.
- Newell, Jim, and Martin Rhodes, eds (2006b) Symposium : Young People in the European Political Science Profession, *European Political Science* 5(3) : 229-287.
- Offerlé, Michel (2002) Haïres et errances disciplinaires, in Yves Déloye et Bernard Voutat (dir.), *Faire de la science politique. Pour une analyse socio-historique du politique*. Paris : Belin.
- Pollak, Michael (1979) Paul F. Lazarsfeld fondateur d'une multinationale scientifique, *Actes de la recherche en sciences sociales* 25: 45-59.
- Popa, Ioanna (2007) La structuration internationale des études européennes : un espace scientifique dissymétrique, in Didier Georgakakis et Marine de Lassale (dir.), *La « nouvelle gouvernance européenne »*. Genèses et usages politiques d'un Livre blanc. Strasbourg : Presses universitaires de Strasbourg.
- White, Jonathan P. J. (2003) Theory Guiding Practice : The Neofunctionalists and the Hallstein EEC Commission, *Journal of European Integration History* 9(1) : 111-131.

Congrès AFSP 2011

Section Thématique 2

Penser le changement international

Responsables scientifiques :
Guillaume Devin (IEP de Paris)
Franck Petiteville (IEP de Grenoble)

Appel à communications

Alors que le commentaire médiatique de l'actualité internationale évoque en permanence le « changement international », les théories des relations internationales invitent plutôt à relativiser les occurrences dudit « changement ». Elles sont toutefois loin de s'accorder sur une conceptualisation commune de celui-ci.

Chez les Réalistes, qui insistent sur la « continuité structurelle » des relations internationales, la possibilité de changement international est surtout envisagée en termes de crise du système international liée à une « guerre hégémonique » (Gilpin) qui procède à de vastes reconfigurations de la puissance, fait apparaître un ou plusieurs nouveaux hegemons, et bouleverse la gouvernance du système, voire le système lui-même. Les théories libérales, transnationalistes et constructivistes ont proposé d'autres visions plus évolutionnistes et plus diffuses du changement : paix démocratique, institutionnalisation des relations internationales par la prolifération de régimes et d'organisations internationales, émergence d'une « société civile transnationale » par la densification des relations entre les sociétés, évolution des « cultures de l'anarchie internationale » (Wendt) d'un mode hobbesien à un mode lockien puis à un mode kantien conduisant les Etats à transformer leurs relations et leurs perceptions mutuelles sur un mode « amical ».

Ces conceptions du changement international soulèvent nombre de questions : peut-on affirmer la « continuité structurelle » de la politique internationale ? Comment penser le changement international à partir d'une perspective de sociologie historique des relations internationales ? Peut-on établir des typologies des changements internationaux ? L'apparition de nouvelles normes, la création d'institutions internationales et la montée en puissance d'acteurs transnationaux sont-ils des changements accessoires ou au contraire structurants des relations internationales ? Où en est aujourd'hui le débat sur la portée de la « paix démocratique » comme théorie du changement international ? Les politiques étrangères des Etats, les organisations internationales et le droit international sont-ils susceptibles de « produire » du changement international ?

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2010

Les propositions doivent être adressées à :

guillaume.devin@sciences-po.org

f.petiteville@wanadoo.fr

Congrès AFSP 2011

Section Thématique 3

La sortie des conflits armés contemporains : Quel rôle pour les institutions internationales ?

Responsables scientifiques :
Barbara Delcourt (Université libre de Bruxelles)
**Frédéric Ramel (Université Paris Sud 11
et Institut de recherche stratégique de l'Ecole militaire)**

Appel à communications

La « sortie des conflits armés » peut revêtir deux aspects : celui de la sortie *immédiate* ou bien celui de *la paix durable*. Etroite, la sortie immédiate se limite aux actions ayant pour finalité la cessation des hostilités. Large, la sortie durable s'étire sur la période post-conflictuelle et a pour ambition d'établir les ressorts d'une réconciliation inscrite dans le temps. Or, les faits stratégiques contemporains révèlent toutes les difficultés à réaliser cette double sortie. L'objectif de la ST consiste à les analyser sur la base de différentes enquêtes de terrain mais aussi une pluralité de grilles d'analyse. La focale retenue sera celle des institutions internationales car elles incarnent des acteurs indispensables in situ comme le prouvent les expériences récentes. Trois axes seront privilégiés :

La sortie des conflits armés comme décision de politique internationale. S'approprier une situation stratégique en vue de contribuer à sa résolution suppose une détermination politique mais aussi des instruments adaptés. Sur quelles bases les institutions internationales construisent leur expertise de sortie des conflits ? Comment l'inscrivent-elles sur leur agenda? En quoi réside la spécificité du discours et des actions entreprises par les institutions internationales ?

Le task-sharing comme mode de sortie des conflits armés. De plus en plus de conflits armés mobilisent côté à côté plusieurs institutions internationales. Ces dernières ont développé des stratégies de sortie de conflits armés différentes, voire même des cultures différentes. Quelles divergences et convergences entre les stratégies de sortie de conflit de l'UE ? de l'ONU ? de l'OSCE ? et de l'OTAN ? des organisations régionales africaines ? Quelle coordination possible entre ces institutions ?

Le rôle des alliances militaires en matière de sortie des conflits armés. L'OTAN se pose la question d'une « exit strategy » pour l'Afghanistan. La stratégie adoptée par le général McChrystal va dans le sens de la mise en place d'une approche globale, pour passer la main aux Afghans. Quelle utilisation de l'approche globale pour la sortie de conflit armé ? Comment envisager une transition sécuritaire et démocratique en Afghanistan ?

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2010

Les propositions doivent être adressées à :
Barbara Delcourt (bdelcou1@ulb.ac.be)
Frédéric Ramel (frederic.ramel@u-psud.fr)

Congrès AFSP 2011

Section Thématique 4

Métier : pacificateur. Professionnels internationaux de la paix et sorties de conflits depuis l'entre-deux-guerres

Responsables scientifiques :

David Ambrosetti (ISP / Université Paris Ouest Nanterre)
Sandrine Lefranc (ISP / Université Paris Ouest Nanterre)
Guillaume Mouralis (ISP / Université Paris Ouest Nanterre)

Appel à communications

Cette section thématique pose la question des sorties de conflits à partir de l'analyse des professionnels internationaux (militaires, diplomates, juristes, psychologues...) qui ont fait de la pacification un champ de connaissances, d'expertise et d'intervention. Elle entend ainsi se démarquer d'une partie des études consacrées aux sorties de guerre, politiques du passé et autres dispositifs de « justice transitionnelle », intéressés bien souvent par la prise de décision politique et par les effets politiques et sociaux de ces politiques, à une échelle nationale. Nous privilégierons les communications portant sur ces professionnels qui promeuvent de véritables *ingénieries* internationales de la paix, c'est-à-dire de savoirs et de techniques formalisés, conçus comme des modèles partiellement standardisés visant la pacification des sociétés nationales « déchirées » par un conflit politique violent : normes juridiques, techniques de négociation diplomatiques, modèles d'architectures politiques, juridiques et militaires transposés d'un accord de paix à l'autre, commissions de vérité et de réconciliation et plus largement dispositifs de « justice transitionnelle », processus de réconciliation à une échelle locale, programmes visant à forger et diffuser une « culture de paix », techniques de « prévention » des conflits, etc.

Ces développements ont fait l'objet d'une somme considérable d'études et de débats parmi les spécialistes des relations internationales, en particulier en Amérique du Nord et en Europe. Pourtant, ces travaux, dans leur grande majorité, restent silencieux sur les producteurs et diffuseurs de cette ingénierie internationale de la paix. Ici voudrait résider l'originalité de la section thématique proposée : considérer, depuis une approche sociologique « banalisée » recourant à la plus large gamme possible de méthodes, ces agents de l'international spécialisés.

Afin de réfléchir collectivement à ces questions, nous privilégierons des communications qui rendent compte de travaux empiriques en cours consacrés aux professionnels internationaux de la paix. Il s'agira notamment :

- de confronter et, si possible, croiser des approches disciplinaires diverses (histoire, sociologie et anthropologie des pratiques, professions et réseaux transnationaux ; relations internationales, etc.),
 - et de discuter des choix méthodologiques qu'implique l'étude d'un groupe professionnel international (recours aux méthodes et analyses quantitatives ; combinaison d'approches du type quali-quantitatif, etc.).
- Nous espérons que ces discussions permettront de consolider un groupe de recherche en constitution.

Les propositions (2500 signes) devront être adressées à David Ambrosetti (david.ambrosetti@u-paris10.fr) , Sandrine Lefranc (sandrinelefranc@mac.com) et Guillaume Mouralis (g.mouralis@free.fr) avant le 15 octobre 2010.

Congrès AFSP 2011

Section Thématique 5

Le dilemme de la paix et de la justice en sortie de conflit armé

Responsables scientifiques :
Ryoa Chung (Université de Montréal)
Jean-Baptiste Jeangène Vilmer (ENS Ulm / Sciences Po Paris)

Appel à communications

Le dilemme ou paradoxe de la paix et de la justice – qui consiste à se demander si ces deux objectifs, souvent associés, sont toujours compatibles et, le cas échéant, dans quel ordre ils doivent être considérés – est l'un des problèmes classiques des relations internationales. Il se pose à toutes les étapes d'un conflit : avant, lorsqu'il s'agit de prendre la décision d'entrer en guerre (*jus ad bellum*) ; pendant, lorsqu'il faut respecter le droit de la guerre (*jus in bello*) ; et surtout après, lorsqu'il faut rendre des comptes et maintenir la paix sur des ruines encore fumantes (*jus post bellum*). Cette session est consacrée à cette dernière étape, lorsque la question se pose à la sortie d'un conflit armé.

L'un des défis les plus importants de la justice transitionnelle est effectivement de savoir articuler entre eux ces deux objectifs louables : rendre justice et garantir la paix. On jure que l'un ne va pas sans l'autre mais, dans les faits, n'y a-t-il pas des cas où rendre justice impliquerait de sacrifier la paix, la stabilité, la sécurité d'un équilibre précaire ? La question est celle de savoir s'il faut vouloir la justice au prix de la paix, la paix au prix de la justice, ou si des compromis sont possibles et sous quelle forme.

Les propositions de communication doivent porter spécifiquement sur ce dilemme de la paix et de la justice, mais elles peuvent concerner des contextes variables, des études de cas (des tribunaux militaires de Nuremberg et Tokyo à la CPI) ou des approches transversales, et des disciplines différentes (sciences politiques, philosophie, droit, etc.).

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2010

Les propositions doivent être adressées à :
jb.jeangene.vilmer@gmail.com
ryoa.chung@umontreal.ca

Congrès AFSP 2011

Section Thématique 6

Sociologie des politiques de DDR : analyse des processus de co-production

Responsables scientifiques :
Nathalie Duclos (Université de Tours, ISP Nanterre)
Sandrine Perrot (SciencesPo, CERI)

Appel à communications

Tournant résolument le dos aux perspectives fonctionnaliste et normative généralement retenues, l'objectif de la section thématique est de réaliser une sociologie des politiques de DDR attentive à leurs déclinaisons concrètes, notamment aux interactions et échanges qui se nouent entre acteurs locaux et internationaux lors de leur conceptualisation, de leur formulation et de leur mise en œuvre. Nous envisagerons les politiques de DDR non comme des flux venant du haut mais comme des co-productions. Sur le terrain, elles font en effet l'objet de marchandages, où les logiques d'actions micro- et macropolitiques se heurtent, se rencontrent ou s'ignorent. Par ailleurs, ces politiques agissent sur les sociétés récipiendaires. A travers les catégorisations des acteurs, leur valorisation ou au contraire leur exclusion des bénéficiaires du DDR, les programmes de démobilisation contribuent à la construction des sociétés d'après-guerre. Il faudra s'interroger sur leur traduction dans le quotidien des récipiendaires et sur les recompositions qui sont à l'œuvre dans les sociétés à la faveur de leur mise en place.

Nous encourageons les communications qui porteront sur les deux points suivants :

Nous nous intéresserons d'abord aux logiques de transactions entre acteurs internationaux (ONG, OIG) et acteurs locaux dans la mise en place des programmes de DDR. Dans quelle mesure la mise en œuvre des programmes fait-elle l'objet de négociations, de marchandages avec les acteurs locaux ? L'offre de programmes ne constitue-t-elle qu'une opportunité d'action pour des acteurs locaux désireux d'améliorer leur situation d'après-guerre ? Il faudra également s'intéresser aux stratégies de contournement ou de blocage des DDR.

Ensuite, quels sont les effets induits de ces programmes de DDR ? Il s'agira ici de mettre l'accent sur les incidences des interventions extérieures sur les sociétés d'après-guerre. Ces programmes contribuent-ils à une réification de certains groupes comme les ex-combattants qu'ils ciblent plus particulièrement ? Ne contribuent-ils pas à la construction et/ou à l'évolution de certaines catégories ? En intégrant une problématique du genre, nous nous intéresserons également au statut particulier d'« ancienne combattante ». Dans quelle mesure assiste-t-on à une légitimation de certains acteurs, voire à leur promotion dans les sociétés d'après-guerre, parce qu'ils ont été consacrés comme interlocuteurs de la mission onusienne ou bénéficiaires de mesures aux dépens d'autres groupes ou acteurs (y compris des exclus des programmes de DDR) ? Enfin, quels sont les effets inattendus, voire pervers, des programmes de DDR ?

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2010

Les propositions devront être envoyées à Nathalie Duclos (nduclos@club-internet.fr) et Sandrine Perrot (perrot@ceri-sciences-po.org).

Congrès AFSP 2011

Section Thématique 7

La pacification politique : questionnements historiques et analyses symboliques

Responsables scientifiques :

Olivier Ihl (IEP de Grenoble)

Thomas Lindemann (Université d'Artois / CERAPS)

Appel à communications

La pacification politique comprise comme processus au terme duquel les acteurs n'envisagent plus la violence comme moyen normal dans le combat politique est le plus souvent étudiée sous l'angle des approches a-historiques et matérialistes. Celles-ci sont fondées sur l'idée que la pacification tient finalement à un calcul rationnel des coûts et des gains de l'option violente par rapport à ceux des autres options. Les thèses dominantes estiment que la pacification intervient lorsque les acteurs peuvent défendre leurs intérêts par des voies pacifiques (la pacification par la démocratisation), obtenir un profit par le maintien de la paix (la pacification par le bien-être) ou encore lorsque la paix est soutenue par des forces de l'ordre suffisamment coercitives et puissantes (la paix par la dissuasion).

Or, ces explications se heurtent à plusieurs limites. D'une part, elles méconnaissent les processus sociaux qui sont à l'origine de la pacification politique. La pacification n'intervient pas brusquement. Elle repose souvent sur un apprentissage au bout duquel les modes de régulation pacifique sont intériorisés par les acteurs. En d'autres termes, à l'encontre d'un choix délibéré et réfléchi, l'abstention à la violence s'impose souvent aux acteurs comme une doxa. Pour ne citer qu'un exemple, aucun décideur politique français n'envisage aujourd'hui l'éventualité d'un putsch militaire après une élection perdue ou ne se demande si l'armée française doit envahir le Luxembourg pour mettre fin aux paradis fiscaux. La question est alors d'identifier les variables qui favorisent un tel processus d'intériorisation des normes pacifiques. D'autre part, les explications dominantes sous-estiment les dynamiques symboliques et émotionnelles qui accompagnent le processus de pacification politique. Contrairement aux affirmations des approches utilitaristes du choix rationnel, le recours à la violence représente souvent une transgression de l'ordre social. Loin d'être toujours la continuation de la politique par d'autres moyens, la violence est souvent stigmatisée dans les sociétés contemporaines. Dès lors il est difficile d'évacuer le contexte normatif qui légitime plus ou moins l'usage de la violence. Toujours est-il aussi que certaines formes de violence politique telles que le génocide au Rwanda ne sont pas compatibles avec une rationalité instrumentale en termes de maximisation des ressources et qu'elles correspondent d'abord au désir d'humilier l'autre et de rétablir l'estime de soi des acteurs. Les interprétations courantes de la pacification négligent souvent les variables « émotionnelles » comme l'inhibition morale ou l'apprentissage de la maîtrise « pulsionnelle » (Norbert Elias).

Le propos de notre atelier est d'explorer plus en détail les dimensions socio-historiques et symboliques de la pacification politique. D'une part, nous serons attentifs aux *processus historiques* de la pacification politique. La dimension « temporelle » est déjà indispensable pour comprendre le processus de routinisation ou non des options violentes. La monopolisation de la violence légitime par un pouvoir coercitif peut déclencher un processus de « civilisation des mœurs » (N. Elias), fondé sur des processus psychiques de « sublimation » du conflit. La dimension historique est aussi cruciale pour comprendre les difficultés plus ou moins grandes de la pacification en fonction de la légitimité au non des répertoires de la violence dans une société donnée. La thèse de « la dépendance au sentier » devrait aussi s'appliquer en partie au processus de pacification. Il convient pour cette raison d'être attentif à l'interprétation que les acteurs confèrent aux moments fondateurs de l'ordre politique, par exemple aux phénomènes historiques traumatisants comme l'expérience de la Deuxième Guerre mondiale qui a contribué à la pacification progressive de l'Europe occidentale. D'autre part, nous serons attentifs aux symboles et interactions qui président à la pacification politique. Loin d'être toujours le résultat d'un rapport de force ou d'incitations matérielles, la pacification est aussi le résultat d'un processus de construction symbolique. En nous appuyant sur la littérature constructiviste, « cognitiviste » et de l'institutionnalisme sociologique, nous partons de l'hypothèse que les acteurs agissent non pas seulement dans une logique conséquentialiste mais aussi dans une logique de comportement approprié par rapport à certaines normes qui définissent les identités revendiquées des acteurs. En ce sens, la pacification

peut aussi être comprise comme un processus au terme duquel les options violentes sont tellement stigmatisées que les « coûts moraux » des acteurs recourant à cette option sont disproportionnés par rapport aux gains obtenus. De tels calculs symboliques, c'est-à-dire des coûts et des gains pour l'image de soi auprès de autres, ne sont pas nécessairement conscients mais il serait irréaliste de supposer que les acteurs politiques soucieux de leur légitimité puissent les ignorer. Plus positivement, la pacification politique repose aussi sur un processus d'inclusion symbolique des acteurs dans un corps politique via des élections, des symboles nationaux, la reconnaissance des torts passés, des politiques de mémoire ou des institutions internationales. Des études de cas d'inspiration constructiviste ont par exemple montré que l'existence d'identités partagées peut favoriser l'apaisement dans les relations internationales. Cette piste de recherche doit être approfondie.

Notre ambition est de tester les hypothèses « historiques » et « symboliques » de la pacification politique à travers une multitude de terrains empiriques décloisonnant les frontières poreuses entre politique interne et internationale. Les études de cas engagées doivent être consacrées à la sortie des situations violentes comme les émeutes, les guerres civiles ou les guerres entre Etats. L'objet de cet atelier est de mettre en relation deux sous-disciplines qui sont jusqu'à présent restées relativement étrangères l'une à l'autre (la sociologie politique et les relations internationales) mais qui ont développé ces dernières décennies des approches analytiquement comparables (par exemple le constructivisme et l'institutionnalisme).

Une première thématique envisagée est celle du lien entre « histoire » et pacification politique. Est-il possible d'identifier des intervalles au bout desquels une pacification semble consolidée ? En outre, quelle est la part de la justice transitionnelle et reconstructive dans le processus de pacification (reconnaissance publique des victimes, des criminels et des crimes liés à la guerre, excuses publiques, mesures de réparations, reconnaissance des torts passés) ?

Une deuxième thématique est consacrée aux processus symboliques de la pacification politique. Dans quelle mesure est-il possible d'interpréter la pacification comme résultat d'une stigmatisation des actions violentes (par exemple le tabou entourant désormais les armes de « destruction massive », la célébration du vote comme seul mode d'expression légitime) ainsi que la construction des identités partagées (traitement « respectueux » de la puissance ou de la partie vaincue, gouvernance multilatérale, construction des normes et des identités partagées) ?

Nous encourageons les contributeurs à interroger une multitude d'objets et d'époques relatives à la pacification tels que les élections ou les sorties de guerre.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2010

Les propositions doivent être adressées à :

olivierihl@aol.com

lindemannt@yahoo.com

Congrès AFSP 2011

Section Thématique 8

Représentations et labellisations de la « guerre » : pour une sociologie interprétativiste des systèmes de classification de la conflictualité internationale

Responsables scientifiques :

**Thomas Lindemann (Université d'Artois / CERAPS)
Christian Olsson (Lille 2 / IRSEM / CREC-Saint Cyr)**

Appel à communications

Comment analyser les conflits armés internationaux dans un contexte contemporain dans lequel la notion de « guerre » ne peut plus être définie de façon universelle et apparaît, de ce fait, de plus en plus comme un « concept essentiellement contesté »? La guerre a connu plusieurs tentatives de définition depuis le XVIIe siècle, toutes liées à un cadre intersubjectif qui a été consolidé et formalisé plus tard par le paradigme réaliste en RI au XXe siècle. L'objectivisme sous-jacent à cette dernière approche considérerait ainsi comme « guerre » tout conflit armé entre deux Etats mus par une logique de lutte de puissance. L'émergence et l'institutionnalisation progressive de cette représentation de la guerre ont dès le XVIIIe siècle été facilitées par une « culture » diplomatique et militaire concevant la guerre comme une séquence temporelle devant commencer par une « déclaration de guerre » et se terminer par la signature d'un accord d'armistice et ensuite de paix.

L'érosion progressive de ce cadre intersubjectif et la transformation des logiques conflictuelles depuis le XIXe siècle européen ont cependant profondément brouillées les frontières définitionnelles de la notion « guerre », à tel point qu'il n'existe plus aucun consensus en la matière aujourd'hui. Cela est d'autant plus le cas que, dans le monde contemporain, l'accusation de faire la « guerre » (à laquelle un Etat répondra volontiers que ce n'est qu'une « intervention », de préférence « humanitaire ») ou la prétention à faire la « guerre » (par laquelle nombre de groupes clandestins se défendent d'être « terroristes ») ne sont pas axiologiquement neutres : elles connotent (positivement ou négativement), dénotent et mobilisent des répertoires symboliques et *affektuels* qui sont eux-mêmes fonction de cadres normatifs variables et changeants selon les contextes d'énonciation. Dès lors, comment la science politique peut-elle se saisir du concept de « guerre » pour en identifier les acteurs et les rationalités au travers d'un cadre théorique plus ou moins unitaire ? En effet, les aspects « identitaires », « ethniques », « civils », « culturels », « culturels » sont autant de facteurs déclencheurs de conflits armés qui semblent être en décalage avec la définition traditionnelle et réaliste de la « guerre ».

Cette Section thématique se proposera donc d'analyser les catégorisations des conflits armés, notamment entre Etats, au travers d'un angle d'approche interprétativiste et constructiviste. Il s'agira ainsi d'une part de faire une généalogie ou une sociohistoire critique des discours sur la guerre et les conflits armés dans les relations internationales depuis le XIXe siècle (aspect diachronique) et d'autre part d'analyser les stratégies discursives et les intérêts bureaucratiques qui sous-tendent la multiplicité des discours sur la guerre, les conflits armés et la violence dans le monde contemporain (aspect synchronique). Il s'agira également, au travers d'analyses aussi bien empiriques que théoriques, d'explorer les possibilités d'établir un système de classification des conflits armés qui tienne compte de la diversité des normativités, aussi bien dans le temps que dans l'espace, tout en rendant compte de l'identité des acteurs et des répertoires symboliques mobilisés par les conflits contemporains ou passés. Enfin, il faudra se demander dans quelle mesure le « brouillage » contemporain de la notion de « guerre » ne découle pas de stratégies discursives déployées par les professionnels de la politique (et peut-être par les militaires) afin de substituer cette notion désormais délégitimée par des concepts moins sujets à controverse, cela alors même que les pratiques de violence n'ont peut-être pas significativement changé. Cela supposera certainement d'analyser sociologiquement l'interaction entre les identités, les croyances et les intérêts des décideurs politiques et des militaires qui « disent » et « font » la guerre.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2010

Les propositions doivent être adressées à : christianolssonfr@yahoo.fr et lindemannt@yahoo.com

Congrès AFSP 2011

Section Thématique 9

Ni guerre, ni paix : enquêtes sur les ordres politiques disloqués

Responsables scientifiques :
Dominique Linhardt (IMM-GSPM, EHESS-CNRS)
Cédric Moreau de Bellaing (CMH, ENS)

Appel à communications

Cette section thématique a pour objet d'offrir à l'analyse des configurations politiques et sociales qui se présentent comme ne pouvant être pleinement qualifiées ni dans le registre de la guerre ni dans celui de la paix. Prises dans cet entre-deux incertain, ces configurations sont ouvertes à des violences plus ou moins sporadiques et sujettes à l'instabilité. Elles caractérisent ainsi des *ordres politiques disloqués* à l'étude desquels cette section thématique souhaite contribuer.

Faisant fond sur un riche paysage de recherche, il s'agit de confronter des analyses empiriques portant sur des cas qui donnent à voir des processus, des situations, des événements occupant sur le continuum qui va de la guerre à la paix une position définie par le croisement de trois axes :

- Le degré d'intensité et la durée de la dislocation : les cas peuvent se distribuer ici depuis des situations d'atteinte temporaire à la stabilité des institutions jusqu'à des situations de mise en cause, voire de mise en péril durable de l'ordre politique.
- Le degré d'asymétrie de force entre les protagonistes : les cas peuvent se distribuer ici depuis des situations où les protagonistes sont de taille et de force relativement équivalentes jusqu'à des situations caractérisées par un fort différentiel de force et une conflictualité asymétrique.
- Le degré de publicité et de présence de « tiers » : les cas peuvent se distribuer enfin ici depuis des situations qui se déroulent à toute présence extérieure jusqu'à des situations qui sont soumises à un *reporting* intensif ; il s'agit de se demander s'il existe des arènes publiques dans lesquelles le conflit fait l'objet d'un traitement et, si oui, de quelle nature sont les publics effectivement engagés.

Par un travail de comparaison, cette section thématique poursuit ainsi l'objectif d'établir un *espace de variation* dans lequel des situations disparates sont susceptibles de trouver un langage descriptif commun.

Les contributions pourront alors engager plusieurs registres de questionnements :

- Le type et la taille des acteurs engagés : S'agit-il d'États, de quasi-États ou de « restes d'État » ? De « seigneurs de guerre », de groupements criminels ? De groupes insurrectionnels ? D'agences de sécurité ou de forces armées ? De services secrets, de mercenaires ou d'entreprises privées ? De réseaux clandestins ou de forces de l'ordre ?
- Les répertoires d'action et les mesures déployés en situation : Comment opère la violence ? Quels sont ses effets spatiaux et temporels ? Quelles sont les conséquences sur les populations ? Que suppose de vivre dans ces ordres politiques ? Comment se protège-t-on ? Quelles sont les formes de légitimité que revendiquent les différents intervenants ?
- Le type d'extériorité articulé à la situation : Quel est le degré de publicité du conflit ? Note-t-on la présence de tiers ? Dans quels types d'arènes publiques le conflit est-il traité ? Comment la dimension publique rétroagit-elle sur les engagements des protagonistes ?
- Comment les champs sémantiques employés renvoient-ils à la paix et/ou à la guerre ? Sur quels supports reposent ces opérations discursives, par le biais de quels dispositifs circulent-elles ?

La section thématique sera marquée par un fort accent empirique et interdisciplinaire afin de permettre de comparer des situations très différentes et de s'acheminer, ce faisant, vers un cadre descriptif et conceptuel « mutualisable ». Au-delà, il s'agit de contribuer à articuler une ligne d'investigation qui analyse l'ordre politique depuis son envers : les épreuves (de maintien, de collapse, de recomposition) qu'il traverse.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2010

Les propositions seront adressées à : dominique.linhardt@ehess.fr et cedric.moreau.de.bellaing@ens.fr

Congrès AFSP 2011

Section Thématique 10

La notion de martyr en science politique : des croyances aux mobilisations

Responsables scientifiques :

Magali BOUMAZA (Université de Galatasaray, Istanbul / PRISME-Gspe UMR CNRS 7012)

Aurélie CAMPANA (Université de Laval, Québec)

Appel à communications

Les attentats-suicides suscitent de plus en plus l'intérêt des chercheurs anglo-saxons. Toutefois ces études, qui se penchent majoritairement sur les causes structurelles et les facteurs psychologiques, restent le plus souvent désincarnées. Il convient, selon nous, de déplacer l'angle d'analyse afin de prendre en compte des logiques de mobilisation que la notion de martyr offre. L'usage de cette notion polysémique invite à réfléchir aux représentations qui entourent la figure du martyr mais également aux pratiques qui rendent effectives le martyr.

A la croisée d'une sociologie des croyances et d'une sociologie des mobilisations, cette section thématique interroge le rôle des mythes dans l'élaboration d'une croyance de la violence en politique (tournée vers autrui et vers soi) et le sacrifice pour la cause. Parallèlement, elle réévalue la question de l'émotion en politique et repense les paradigmes de l'action collective ainsi que ceux de l'engagement où le corps en souffrance devient une ressource politique.

Session 1 : Repérage des usages : des mythes et des martyrs

Les configurations dans lesquelles la figure du martyr émerge sont multiples et évolutives. Cette session se penche sur la circulation des références religieuses, savantes et militantes et la mise en mythe et en récit d'une « martyrologie ». Elle interroge donc la construction idéologique, les logiques identitaires et les symboliques attachées à la figure du martyr dans leur contexte d'apparition.

Session 2 : Les martyrs en action : sacrifice de soi et entreprise organisationnelle

C'est dans une perspective attentive à la dimension individuelle, collective et processuelle que l'on souhaite questionner les martyrs. Nous nous attarderons sur les effets de socialisation et les conversions de ressources cognitives en répertoire d'action. Au-delà de l'action, l'entretien de la mémoire des martyrs ajoute à la cohésion de groupes stigmatisés, renforce et redirige les logiques identitaires à l'œuvre et permet de mobiliser le groupe.

Propositions de communication à faire parvenir avant le 15 octobre 2010 à :

Magali Boumaza : boumazamagali@yahoo.fr

et Aurélie Campana : aurelie.campana@pol.ulaval.ca

Congrès AFSP 2011

Section Thématique 11

L'Etat en restructuration. Division du travail, hiérarchies, action publique et identités professionnelles dans des administrations en recomposition

Responsables scientifiques :
Philippe Bezes (CNRS, CERSA, Université Paris 2)
Pierre Lascoumes (CNRS, CEE, Sciences Po)

Appel à communications

Les Etats et leurs systèmes administratifs ont connu de profondes transformations de leurs structures et de leurs formes d'organisation. En France, la révision générale des politiques publiques (RGPP) a débouché sur une série de fusions et une re-hiérarchisation d'administrations et de services au niveau central et territorial. Dans les pays européens, mais aussi en France, la création d'agences dans les années 1980 et 1990 a constitué un autre modèle d'organisation prisé. Plus récemment, des politiques « d'intégration » (« joined-up government » lancé en 1997 par le gouvernement T. Blair) ont mis l'accent sur les enjeux de coordination entre services. Ces réformes ont en commun de se focaliser sur les « formes organisationnelles » des administrations c'est-à-dire sur les *hiérarchies*, les modalités de *spécialisation et de division du travail* et les formes de *coordination*.

Cette section thématique veut proposer un panorama des analyses sociologiques de ces restructurations étatiques autour d'une triple ambition : i) permettre la présentation de recherches empiriques sur la genèse/transformation d'organisations publiques (ministères, agences, entreprises publiques, corps, etc.) et sur les effets multiples des réorganisations sur les fonctionnements administratifs, sur les agents et leurs identités professionnelles ainsi que sur l'action publique ; ii) mobiliser et discuter les travaux théoriques d'inspiration néo-institutionnaliste (historique, sociologique, choix rationnel) qui analysent les changements des formes de spécialisation, de coordination et de hiérarchie dans les administrations publiques ; iii) tracer des perspectives comparatives en confrontant des travaux portant sur la France aux recherches européennes.

Trois dimensions seront privilégiées dans les communications. La première porte sur l'analyse des réformateurs, des rationalités (cognitive, instrumentale, stratégique, politique, administrative, substantielle, etc.) et des enjeux à l'œuvre dans les réorganisations des administrations. Le poids des idéologies organisationnelles, les luttes bureaucratiques, les enjeux de recomposition de l'Etat et de mutations de l'action publique dans un secteur ou les dimensions politiques sont des angles d'analyse recherchés, sans exclusive d'autres perspectives. La deuxième dimension concerne les manières dont ces réformes affectent concrètement, en les transformant, la division et l'organisation du travail, les modes de coordination entre services, les hiérarchies et modes de direction, les capacités et l'autonomie des entités administratives et, par voie de conséquence, la production des politiques publiques et les relations aux usagers. Leurs interactions avec le développement d'instruments gestionnaires peuvent aussi être examinées. La troisième dimension s'intéresse aux effets de ces réorganisations sur le travail, les rôles, les groupements (corps, métiers, professions, etc.), les stratifications sociales et les constructions identitaires des agents publics aux différents niveaux de l'organisation : fonctionnaires de terrain, agents d'encadrement, acteurs des fonctions support, hauts fonctionnaires dirigeants, etc.

Les communications, en français ou en anglais, pourront porter sur la France et sur des réformes survenues notamment dans les contextes européen, américain ou canadien. Cette section thématique bénéficie du parrainage du Research Committee 27 de l'IPSA (rc 27 SOG, Structure and Organisation of Government) et du projet ANR MUTORG-ADMI (en cours).

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2010

Les propositions seront adressées à :

bezesh@hotmail.com

philippe.bezes@cersa.cnrs.fr

pierre.lascoumes@sciences-po.fr

Congrès AFSP 2011

Section Thématique 12

L'État et ses territoires : nouvelles logiques, nouvelles relations ?

Responsables scientifiques :

Jérôme Aust (Sciences Po, Centre de Sociologie des Organisations, CNRS)
Cécile Crespy (Université Paris XIII-CERAL, Centre de Recherche sur l'Action Locale)

Appel à communications

Cette section thématique vise à questionner la redéfinition des relations entre Europe, services de l'Etat et acteurs locaux dans le gouvernement des territoires. Les mouvements de décentralisation, la construction européenne et la redéfinition des formes d'intervention de l'État ont modifié l'économie générale des relations territoriales. Concentrée dans les années 1960/1970 sur la question des relations centre/périphérie, la littérature d'analyse et de sociologie de l'action publique a renouvelé ses prismes théoriques et ses niveaux d'analyse pour saisir ces changements. Dans les années 1990, en France au moins, elle a mis l'accent sur l'érosion de l'influence du centre étatique et s'est concentrée sur le niveau infranational pour mettre à jour le renouvellement des conditions de production de l'action publique. Plus récemment, à la faveur de la déclinaison des recettes managériales, les niveaux centraux ont été réinvestis comme des lieux essentiels de formatage des programmes publics. Rares sont cependant les travaux qui tentent de penser les incidences territoriales de l'actuel redéploiement étatique. La section thématique propose de travailler cette question en pensant conjointement les recompositions de l'action de l'État, la multiplication des échelles de gouvernement et les conditions de fabrique de l'action publique au niveau local.

Les communications chercheront plus précisément à traiter trois questions.

Elles tenteront, d'abord, de cerner l'ampleur du mouvement de réaffirmation de l'autorité centrale. En passant par des appels à projets, des indicateurs, des agences et en faisant de la concurrence un nouveau référent de l'action publique, l'État redéfinit les modalités de contrôle de son territoire. Quel est l'ampleur et quelles sont les limites de ce mouvement ? Présente-t-il des formes différenciées selon les secteurs et les pays ? Quels sont les acteurs et les représentations qui soutiennent ce processus ?

Les communications envisageront, ensuite, l'impact du renouvellement des modes d'intervention de l'État sur les conditions de fabrique de l'action publique. Comment des politiques étatiques plus sélectives redéfinissent-elles les équilibres entre acteurs centraux, locaux et déconcentrés ? Comment les élus locaux, médiateurs historiques des relations centre/périphérie, parviennent-ils, ou non, à exercer ce rôle ? Dans cette nouvelle configuration, comment l'action de l'État s'articule-t-elle avec l'intervention des échelons européens et locaux ?

Les communications reviendront enfin sur les effets des nouveaux dispositifs sur le(s) territoire(s) et sur les réponses apportées aux problèmes publics. Le recours croissant à des outils de pilotage à distance peut promouvoir de nouvelles formes de standardisation des réponses apportées aux problèmes publics. Ces nouvelles formes d'intervention peuvent en effet « discipliner » les propositions locales en conditionnant le soutien étatique au respect des critères centraux. Elles peuvent cependant, dans le même temps, initier de nouvelles formes d'hétérogénéité en distinguant les territoires retenus par le centre de ceux qui ne le sont pas. Quelles sont les conséquences de la mise en concurrence des territoires par l'État ? Vient-elle renforcer des hiérarchies territoriales préexistantes au profit de certains territoires ? En quoi traduit-elle une/des nouvelle(s) relation(s) de l'État à son territoire tant en terme d'intégration du territoire national que de légitimation de son intervention ?

La section thématique privilégiera les communications reposant sur des enquêtes empiriques, y compris celles présentant des résultats intermédiaires, et incluant, si possible, une dimension comparative.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2010

Les propositions seront adressées à :

j.aust@cso.cnrs.fr

cecile.crespy@univ-paris13.fr

Congrès AFSP 2011

Section Thématique 13

Entre-soi et espace politique local : Approches ethnographiques

Responsables scientifiques :

Lucie Bargel (Centre de recherches politiques de la Sorbonne)
Stéphane Latté (Université de Haute-Alsace / Groupe de sociologie politique européenne
de l'Université de Strasbourg - GSPE)

Appel à communications

Depuis les travaux précurseurs qui ont initié, il y a 20 ans, la « découverte du local » en science politique (Briquet, Sawicki, 1989), la sociologie des espaces politiques locaux s'est nourrie des transformations de son objet (montée en gamme de l'intercommunalité et de la régionalisation, professionnalisation des entourages, promotion des « élus de la diversité », instauration de la parité), mais aussi d'un renouvellement de ses méthodes.

Cette section thématique explorera la notion d'entre-soi politique local, provisoirement définie comme l'ensemble des formes de sociabilités – non nécessairement politiques, souvent transpartisanes – qui produit et que produit l'insertion durable dans le métier d'élu local. Il s'agira de tirer profit de l'acclimatation, récente et sans doute inachevée, de l'approche ethnographique en science politique pour observer, par des enquêtes de longue durée, les groupes d'interconnaissance qui tissent la trame de l'espace politique local.

Pour interroger l'entre-soi politique local, il conviendra d'abord de revenir sur les outils à disposition des chercheurs pour le cartographier : comment investiguer des sociabilités diffuses qui ne se réduisent pas aux seules amitiés partisans et aux coopérations institutionnelles - les « réseaux d'éligibilité » d'Abélès (1989), le « capital d'autochtonie » de Retière (1991) ? A partir de quelles échelles et de quelles entrées – territoriales, résidentielles, institutionnelles, organisationnelles, etc. – les observer ? Par quels concepts - « milieu », « champ », « réseau », etc. - les identifier ?

Nous envisagerons ensuite l'entre-soi politique local comme un enjeu de frontières : qui en est et qui n'en est pas ? Comment les acteurs le clôturent ou au contraire le fracturent ? Nous ferons plus précisément l'hypothèse que les frontières de l'entre-soi politique local ne sont jamais aussi visibles que lorsqu'on considère les *outsiders* qui peinent à les franchir. Or, la focalisation sur le « présidentialisme municipal » et sur la figure du « notable » a braqué le projecteur sur les seuls édiles cumulant, au détriment des conseillers « de base », des « petits élus » et des carrières locales à éclipse. Le contexte paritaire et les appels à la diversification du personnel politique offrent de ce point de vue une opportunité pour interroger les conditions d'entrée dans l'espace non institutionnel de la sociabilité politique.

En troisième lieu, on s'interrogera sur la spécificité de la sociabilité politique locale : existe-t-il une « population politique » (Abélès, 1988) distincte dans ses us et dans ses lieux des réseaux sociaux qui la charpentent ? Ou, au contraire, l'entre-soi politique local n'est-il finalement que le prolongement de ces derniers ?

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2010

Les propositions doivent être adressées à :

stephane.latte@gmail.com

lucie.bargel@ens.fr

Congrès AFSP 2011

Section Thématique 14

Retour sur l'Etat local

Responsables scientifiques :
Hélène Reigner (INRETS)
Renaud Epstein (Université de Nantes)

Appel à communications

L'Etat local, dont l'étude a été à l'origine de travaux fondateurs sur le système politico-administratif, ne figure plus parmi les objets privilégiés de la science politique française. Ce constat renvoie moins à un désintérêt des politistes qu'à la fragmentation de leurs approches. (science administrative, sociologie de l'Etat, analyse des politiques publiques, sociologie des réseaux) et à la dilution de l'objet qui en découle (administration déconcentrée, Etat local et gestion publique des territoires) (Bezès, Pierru, 2009).

On souhaite dans cette ST croiser ces analyses segmentaires, pour opérer un retour plus global sur l'Etat local, de façon à alimenter et articuler deux controverses contemporaines sur la gouvernance territoriale, relatives, d'une part, à la place, à la forme et aux modes d'action de l'Etat à l'échelle infranationale, et d'autre part au contenu substantiel de l'action publique territoriale. Dans cette perspective, trois axes sont privilégiés :

- L'intégration locale de l'Etat : la recherche d'intégration locale de l'action de l'Etat par les projets territoriaux a laissé place, avec la RGPP, à des démarches de fusion des services déconcentrés. Dans un contexte de verticalisation des programmes étatiques, on s'interrogera sur les effets des réorganisations en cours, s'agissant des relations entre services fusionnés, entre préfetures et directions sectorielles, entre niveaux régional et départemental de l'Etat. Conduisent-elles à une plus grande intégration transversale de ses politiques ? Quelles sont les stratégies développées par les différents segments de l'Etat local, pour conserver leur autonomie ou pour renforcer leurs positions ?
- Les relations verticales entre Etat central et Etat local : dans les années 1990, la déconcentration a accompagné le mouvement de décentralisation, mettant l'Etat local en première ligne pour organiser la différenciation et l'intégration de l'action publique. Qu'en est-il aujourd'hui ? Les réformes qui organisent le renforcement des chaînes hiérarchiques verticales et/ou le contournement des services déconcentrés par de nouveaux opérateurs conduisent-elles à la remise en cause de ces deux fonctions ? Comment se recomposent les marges de manœuvre et les fonctions de l'Etat déconcentré, entre échelon régional et départemental ?
- L'Etat local dans son environnement territorial : qu'en est-il aujourd'hui du rôle effectif de l'Etat local dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques ? Quelle est sa fonction dans la gouvernance territoriale, entre institutionnalisation et orientation de l'action collective ? Quelles sont les variables pertinentes pour caractériser la diversité des positions de l'Etat local (échelle territoriale, rural/urbain, territoires productifs/résidentiels, secteurs d'action publique, structure du jeu politique local...) ? Enfin, si l'Etat local pèse sur le contenu des politiques menées, quelle(s) orientations(s) y imprime-t-il ?

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2010

Les propositions doivent être adressées à :

helene.reigner@inrets.fr

renaud.epstein@univ-nantes.fr

Congrès AFSP 2011

Section Thématique 15

L' « Etat régulateur » en question : perspectives comparées

Responsables scientifiques :

Antoine Maillet (Universidad Católica, Santiago ; Sciences-Po/CERI)

Pierre-Louis Mayaux (Sciences-Po/CERI)

Appel à communications

La notion d' « Etat régulateur » est désormais couramment employée pour désigner une série de mutations contemporaines dans les objectifs et les instruments de l'action étatique. Aux Etats « producteurs » ou « entrepreneurs » se seraient ainsi substitués des Etats aux modes d'intervention plus indirects, soucieux d'édicter et de faire appliquer des règles davantage que de taxer et de dépenser (Jordana et Levi-Faur, 2004). Cette évolution a été analysée dans des contextes aussi différents que ceux de l'Union Européenne (Majone, 1994, Hood et al., 1999), de l'Amérique Latine (Manzetti, 2000 ; Jordana et Levi-Faur, 2005), ou des pays en développement en général (Cook et al., 2004).

Le succès de la notion n'empêche pourtant pas de nombreuses limites dans son utilisation, qui constituent autant d'axes de recherche pour une meilleure opérationnalisation: flottement conceptuel, focalisation sur les institutions et les mécanismes de délégation formels, regards trop univoques sur les transformations en cours, postulat de convergence. Cette section thématique se propose d'interroger ces limites afin de répondre de manière plus précise et plus fine aux questions posées par la littérature : en quoi les modes d'action et les principes d'organisation de l'État régulateur diffèrent-ils de ceux de l'État « classique » ? Quelles relations la régulation entretient-elle avec d'autres transformations contemporaines de l'action publique (réforme de marché, nouveau management public, gouvernance)? S'agit-il d'un phénomène global ou très différencié selon les pays et les secteurs ?

Cette section invite des chercheurs travaillant sur des contextes différents, dans les pays développés comme dans ceux en voie de développement, à mettre en commun leurs hypothèses et leurs résultats dans le but, d'une part, d'interroger les concepts qu'ils utilisent, et, d'autre part, d'explorer les ponts qui peuvent être tracés entre les différents terrains. Il s'agira donc à la fois de cerner les risques et les limites d'un décentrement parfois non-problématisé des différentes approches théoriques, mais aussi de considérer les apports potentiels d'un « détour » par des horizons lointains (latino-américains, africains, asiatiques) pour les travaux européens et nord-américains.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2010

Les propositions doivent être adressées à :

Antoine Maillet av.maillet@gmail.com

Pierre-Louis Mayaux pierrelmayaux@yahoo.fr

Congrès AFSP 2011

Section Thématique 16

Leadership et « entrepreneurs » dans l'action publique

Responsables scientifiques :

Laurie Boussaguet (UVSQ)

Sophie Jacquot (CEE)

Yves Surel (Paris 2)

Appel à communications

Dans un contexte de transformation de l'action publique et de sociologisation de son étude (passage de l'analyse des politiques publiques à la sociologie de l'action publique, tournant sociologique des études européennes, etc.), il semble important de se pencher sur les acteurs qui font l'action publique aujourd'hui et sur les évolutions qu'ils ont connus : s'agit-il toujours des mêmes types d'acteurs ? leurs ressources et répertoires d'action se sont-ils transformés ? comment se sont-ils adaptés au changement de contexte (transnationalisation, européanisation, décentralisation, etc.) d'élaboration, de production et de mise en œuvre de l'action publique ? quelles sont les modalités actuelles de leur intégration, interaction, négociation avec les structures institutionnelles existantes ? quel est leur rôle dans la définition et la diffusion des cadres cognitifs et normatifs en mutation ?, etc.

Les communications devront s'inscrire dans une des sessions suivantes et proposer une analyse liée aux axes de réflexion proposés :

1. Les nouvelles formes de leadership politique

- Comment penser le leadership à une échelle non nationale face au développement des politiques publiques internationales et transnationales (régimes internationaux, régulation transnationale, politiques européennes) ?
- Comment repenser le leadership au niveau national dans ce nouveau contexte de globalisation et d'intégration régionale qui accentue les contraintes pour les Etats ?
- Quel leadership dans des contextes institutionnels moins stabilisés que ceux des démocraties libérales occidentales ?

2. Les nouveaux entrepreneurs politiques et leurs modalités d'action

- Quelles sont les transformations de la nature des entrepreneurs politiques dans un contexte de brouillage de la frontière public-privé et de multiplication des dispositifs d'ouverture en direction de la société civile (profanes, associations, etc.) ?
- Quelles sont leurs modalités d'action, leurs stratégies et les ressources qu'ils mobilisent pour influencer sur la fabrique de l'action publique (activisme judiciaire, action décalée non violente, contre-expertise, usage stratégique de ressources extranationales, recours à internet, etc.) ?

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2010

Les propositions doivent être adressées à :

laurie.boussaguet@uvsq.fr

sophie.jacquot@sciences-po.fr

yves.surel@aliceadsl.fr

Congrès AFSP 2011

Section Thématique 17

Excellence scientifique et prise de parole dans l'espace public Le cas de l'analyse des politiques publiques

Responsables scientifiques :
Cécile Blatrix (AgroParisTech)
Pierre Muller (CEE-Sciences po)

Appel à communications

La question des relations entre science et action publique a fait l'objet de nombreuses réflexions ces dernières années (cf par exemple la controverse entre Pierre Favre et Jacques Lagroye ou les travaux de B. Latour). Dans le cadre de ces débats, l'objet de la section thématique porte, de manière plus précise, sur les relations entre les critères de l'excellence scientifique et les conditions de l'intervention dans la sphère publique dans le domaine de l'analyse de l'action publique. Il s'agira de répondre à la question suivante : *en quoi les transformations des conditions d'exercice des métiers de la recherche ont-elles un impact sur les conditions de prise de parole dans l'espace public des spécialistes de l'action publique ?*

En effet, avec l'internationalisation des sciences sociales, les critères d'excellence à partir desquels sont évalués les travaux des chercheurs se modifient sensiblement. Alors qu'il y a vingt ans, la tradition de l'intellectuel à la française était encore forte, qui trouvait sa légitimité dans une prise de parole extérieure au monde académique, le nouveau modèle professionnel repose davantage sur le jugement des pairs sur la base de publications dans des revues académiques internationales. Pourtant, la question de l'implication des chercheurs dans les processus de décision et de l'utilisation des savoirs académiques par les décideurs est plus que jamais d'actualité avec les effets du « tournant néo-libéral » (cf Jobert, Dezalay et Garth), mais aussi avec les enjeux liés aux nouveaux risques environnementaux ou sociétaux.

Les communications devront donc éclairer ces transformations des modes d'insertion des chercheurs dans les processus d'élaboration et d'évaluation des politiques publiques, à partir de deux questionnements, qui pourront notamment être abordés de manière comparée :

Excellence scientifique et expertise : Comment mesurer l'impact des transformations des critères d'excellence scientifique sur l'intervention des chercheurs dans la sphère publique ? Les thèmes abordés pourront concerner les relations entre chercheurs et décideurs, l'implication des chercheurs dans les procédures d'évaluation, l'impact de ces changements sur les métiers académiques...

Analyse des politiques publiques et aide à la décision : Dans quelle mesure l'implication des chercheurs varie-t-elle selon les domaines d'action publique ? Les communications pourront soit présenter une analyse portant sur un secteur donné, soit proposer des comparaisons intersectorielles.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2010

Les propositions doivent être adressées à :

Cécile Blatrix : cecileblatrix@gmail.com

Pierre Muller : pierre.muller@sciences-po.fr

Congrès AFSP 2011

Section Thématique 18

Circulation internationale des idées et mimétisme politique dans les nouveaux instruments des politiques environnementales : transferts de politiques ?

Responsables scientifiques :

**Denis Pesche et Gilles Massardier (CIRAD, Unité Politiques et Marchés)
Philippe Le Prestre (Directeur de l'Institut Environnement Développement et Société,
Université Laval, Québec)**

Appel à communications

L'objectif de cette Section thématique est de faire le point sur les **processus de reconfiguration de l'action publique sous l'impulsion des préoccupations environnementales en portant une attention particulière aux articulations entre échelons nationaux et internationaux.**

Avec la publication du *Millenium Ecosystem Assessment* (2005), et la montée en puissance de la notion de biens et services écosystémiques a acquis un fort potentiel de reconfiguration des agendas et des instruments de l'action publique aussi bien au Nord (révision de la politique agricole commune de 2013) que dans les pays en développement, avec la multiplication d'expérimentations de mécanismes dits de « Paiement pour services environnementaux ». Des acteurs privés (firmes, ONG) cherchent aussi à rendre plus visible des avantages comparatifs liés à l'incorporation de normes et « qualités » environnementales : la multiplication des « green labels » contribuent à reconfigurer les formes d'engagement d'acteurs diversifiés dans l'action publique et les processus politiques. Ces multiples innovations politiques sont dynamisées par l'importance croissante de l'agenda du changement climatique.

De nombreux travaux se concentrent sur la question des transferts de politiques en cherchant à analyser les dimensions exogènes de la fabrication de l'action publique. De nouvelles normes et paradigmes environnementaux sont souvent légitimés au niveau international pour ensuite diffuser vers les espaces nationaux des politiques publiques. A l'inverse, des processus d'expérimentations locales et nationales jouent un rôle clé dans la montée en puissance puis la stabilisation des normes et paradigmes aux échelons internationaux. Les propositions de communication s'interrogeront sur les limites des *Policy Transfer Studies* en s'intéressant aux formes plus complexes de co-construction de l'action publique dans des processus imbriqués à plusieurs échelles et/ou espaces nationaux. Elles devront prendre en considération les dimensions *politics* de ces processus dans la mesure où les articulations *politics/policies* font l'objet de nombreuses interrogations à l'échelon international.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2010

Les propositions doivent être adressées à :

denis.pesche@cirad.fr

Congrès AFSP 2011

Section Thématique 19

Concerter, négocier, délibérer ... Et après ?

Responsables scientifiques :
Daniel Boy (FNSP-CEVIPOF / Sciences Po)
Charlotte Halpern (FNSP-PACTE / IEP de Grenoble)

Appel à communications

Le renouvellement des formes de participation politique fait l'objet de multiples analyses de science politique. Cette section thématique propose de s'interroger sur les enjeux analytiques et méthodologiques que pose l'analyse du renouvellement des formes et des techniques de participation politique, et de leurs effets. Ces travaux pourraient ainsi s'organiser autour de deux sessions, l'une centrée sur l'évolution des modèles de représentation des intérêts, l'autre centrée sur les dynamiques de l'action publique.

Session 1 : Dispositifs de concertation et modèles de représentations

Cette session sera centrée sur l'analyse des dispositifs de concertation, anciens ou supposés nouveaux, dans leur dimension représentative et de leurs effets sur les modèles de représentation des intérêts sociaux :

- Quels groupes, intérêts, idées sont supposés se trouver représentés au sein de ces dispositifs ? Par différence, lesquels semblent se trouver exclus de ces dispositifs ?
- Quels mécanismes permettent d'expliquer le mode de représentation privilégié (nomination, cooptation, élection) ? Comment sont-ils légitimés ?
- Compte tenu d'une éventuelle innovation dans les modes de représentation, quels sont les effets observés sur la sociologie des acteurs impliqués dans ces dispositifs ? Celle-ci indique-t-elle une tendance au renouvellement des élites politiques, économiques, sociales ?

Session 2 : Dispositifs de concertation et action publique

Cette session sera consacrée aux effets des dispositifs de concertation sur les dynamiques de l'action publique.

- Quels sont les effets de ces dispositifs de concertation, sur la moyenne durée, sur les dynamiques de l'action publique ? Comment, d'un point de vue analytique, rendre compte d'effets différenciés à plus ou moins long terme ?
- Ces dispositifs produisent-ils des effets similaires en termes de recomposition des logiques de l'action publique (changement, réorganisation, inertie) ?
- Comment les dynamiques de représentation impulsées par ces dispositifs s'articulent-elles avec des modes anciens de représentation des intérêts, et en particulier, des logiques sectorielles et/ou partisans ?

Les propositions de communication qui croiseront l'étude empirique originale d'un cas concret et une réflexion théorique et/ou méthodologique seront privilégiées. Les travaux comparatifs, entre dispositifs, domaines d'action publique et / ou systèmes politiques, sont particulièrement bienvenus. Ces textes (30 000 signes maximum) auront été envoyés au préalable aux organisateurs et au discutant.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2010

Les propositions doivent être adressées à :

Daniel.boy@sciences-po.fr

Charlotte_hal@yahoo.com

Congrès AFSP 2011

Section Thématique 20

La managérialisation de l'État social : le cas de la France dans le contexte international

Responsables scientifiques :

Jacques Commaille (École Normale Supérieure de Cachan)

Elisa Chelle (Institut d'Études Politiques de Grenoble)

Appel à communications

L'analyse de la managérialisation de l'État social¹ consistera – et ce sera l'objet de la première session – à prendre au sérieux les formes et formalités qui servent à motiver et « manager » les équipes au sein des services publics². Erigées en disciplines scientifiques par des revues, des *think tanks*, des consultants, elles accèdent à un nouveau type de professionnalisation et de spécialisation bureaucratiques. Ce sera aussi – seconde session – saisir les conditions de métamorphoses des politiques dans le domaine social, familiale et de la justice. Comment sont-elles transformées de l'intérieur ? Avec quelles conséquences sur le droit et les administrés ? D'où l'importance d'en retrouver les modalités d'insertion dans la littérature internationale. Une large part sera ainsi faite dans les réponses à l'appel d'offre aux points de vue comparatifs. Ils nous permettront de faire droit aux outils de la science politique dans un contexte plus large que celui de la France, en examinant les enjeux dans ce secteur de l'importation de concepts, cadres d'analyse, outils d'objectivation des formes de justification de la grande entreprise privée.

Les objets privilégiés de ces deux sessions sont les politiques dans le domaine social, familiale et de la justice. Les études empiriques seront favorisées dans l'examen raisonné de cette redéfinition des techniques de gouvernement au sein des appareils administratifs et dans les politiques publiques. La France et les États-Unis constitueront le cœur de cette comparaison. La mise en regard empirique et théorique d'un État jacobin et républicain d'une part et d'un État fédéral et libéral d'autre part permettra d'éclairer des transformations nationales et de voir en quoi ces modèles peuvent converger ou diverger. Par ailleurs, les structures très différentes de l'aide sociale de part et d'autre de l'Atlantique, notamment du point de vue de la professionnalisation, seront d'un intérêt particulier.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2010

Les propositions doivent être adressées à :

Jacques Commaille, commail@isp.ens-cachan.fr

Elisa Chelle, elisa.chelle@iep-grenoble.fr

¹ François-Xavier MERRIEN, Raphaël PARCHET, Antoine KERNEN, *L'État social. Une perspective internationale*, Paris, Armand Colin, 2005.

² Et notamment sociaux (Richard P. NATHAN, *Turning promises into performance. The management challenge of implementing workfare*, New York, Columbia University Press, 1993).

Congrès AFSP 2011

Section Thématique 21

Les politiques de l'immigration : entre démocratie et justice sociale

Responsables scientifiques :
Speranta Dumitru (Université Paris Descartes / CERSES, CNRS)
Raul Magni Berton (IEP de Grenoble)

Appel à communications

Une politique d'immigration est un choix social qui a des effets aussi bien sur les politiques redistributives (du pays d'accueil et du pays d'émigration) que sur le statut et les droits des migrants. Qu'est-ce qu'une politique juste d'immigration et qui doit en décider ? Quel est le lien entre la légitimité démocratique de ce choix et son caractère équitable ?

Cette section thématique est organisée en deux sessions.

1. Immigration et justice distributive.

Les théories de la justice n'ont commencé à se pencher sur la question de l'immigration que très récemment (Barry & Goodin, 1992 ; Scwhartz, 1995 ; Miller, 1994 en sont les pionniers). De nombreuses questions font encore débat :

- Peut-on compenser les restrictions à l'immigration en augmentant l'aide au développement ?
- Quel impact la composition ethnique d'une société a-t-elle sur la redistribution ?
- Comment analyser la priorité donnée aux migrants diplômés ?
- Le personnel médical doit-il être traité comme une catégorie particulière de migrants qualifiés ?
- La surreprésentation des femmes migrantes dans l'aide à la personne est-elle discriminatoire ?
- Quelle place pour la migration environnementale ?
- À quelles conditions peut-on penser l'ouverture des frontières ?

2. Immigration et choix démocratiques.

La justice d'une politique d'immigration peut être jugée selon la légitimité des acteurs qui l'ont décidée. Sur certaines matières, la souveraineté des Etats entre en compétition avec d'autres organisations : l'UE (depuis le Conseil de Tampere de 1999), des organisations internationales, des cours de justice.

- Les Etats (démocratiques) devraient-ils décider seuls des politiques d'immigration ?
- Un Etat souhaitant préserver sa culture peut-il sélectionner les migrants selon leur religion ?
- Peut-on décider de baisser le nombre de réfugiés politiques ?
- L'aide aux sans-papiers est-elle une action de désobéissance civile ?
- La migration a-t-elle un impact sur l'internationalisation des enjeux politiques liés aux droits des migrants ?
- La participation politique des résidents étrangers est-elle une exigence démocratique ?
- Comment penser la citoyenneté globale ?

Ces questions sont données à titre indicatif. Toute communication s'encadrant dans la thématique sera la bienvenue.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2010

Les propositions doivent être adressées à :

speranta.dumitru@parisdescartes.fr ; raul.magni-beron@iep-grenoble.fr

Congrès AFSP 2011

Section Thématique 22

Des politiques d'égalité aux politiques de l'identité : parité, diversité, intersectionnalité

Responsables scientifiques :
Maxime Forest (Université Complutense de Madrid)
Réjane Sénac-Slawinski (Centre Maurice Halbwachs / EHESS-ENS)

Appel à communications

Dans le contexte d'un traitement global des discriminations par l'Union européenne, la section thématique « Des politiques d'égalité aux politiques de l'identité : parité, diversité, intersectionnalité » propose d'aborder les enjeux du glissement de la lutte contre les discriminations à la promotion de l'égalité des chances puis de la diversité. Il s'agira en particulier de réfléchir à l'hypothèse d'une dépolitisation, à travers l'imposition de nouvelles catégories du discours tendant à refouler le répertoire conflictuel de l'anti-discrimination et de la lutte pour l'égalité des sexes, ainsi que le recours, tant sur le terrain de l'action publique que sur celui du « management privé » de la diversité, de catégories et d'usages du droit conformes au référentiel du marché, et éloignés d'une lecture structurelle des inégalités.

Ces questionnements seront abordés dans le cadre de deux sessions. La première, intitulée « La parité : au-delà des quotas et des politiques d'identité ? », proposera différents éclairages à partir d'une relecture des débats sur les quotas et les mesures paritaires conduits en Europe. La seconde, sous le titre « Parité, diversité, intersectionnalité : des politiques d'égalité aux politiques de l'identité ? », abordera le devenir des politiques d'égalité et de lutte contre les discriminations en interrogeant les « concepts-charnière » de diversité et d'intersectionnalité, notamment dans le contexte de l'eupéanisation de l'action publique et des débats académiques opposant diverses lectures des intersections entre différents types de discriminations.

Cette section, qui s'adresse aux chercheuses et chercheurs intéressé-e-s par l'action publique, les politiques dites "de genre" et leur intersection avec le traitement d'autres facteurs d'inégalités, encourage tout particulièrement les travaux associant une démarche empirique et théorique originale, ainsi que ceux menés à l'épreuve de cas étrangers ou dans une perspective comparée. Ce souci d'ouverture au-delà du seul contexte français vise à inscrire la section dans la continuité de débats ouverts au sein de l'ECPR, de l'IPA et de l'Association espagnole de science politique, et se traduira dans les propositions retenues.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2010

Merci d'envoyer les propositions de communication conjointement aux deux responsables de cette ST aux adresses mails suivantes :

mforest@cps.ucm.es

rejane.senac-slawinski@ens.fr

Congrès AFSP 2011

Section Thématique 23

Les crises de santé publique : une question politique ?

Responsables scientifiques :

Claude Gilbert (PACTE)

Emmanuel Henry (GSPE)

Appel à communications

Les dernières décennies comme la période actuelle ont été fortement marquées par la survenue répétée de crises sanitaires. Les communications de cette section thématique viseront à interroger ce constat qui s'accroît avec la « sanitarisaton » des problèmes publics : pourquoi les questions de santé sont-elles en France (mais éventuellement ailleurs) si propices à la survenue de crises ?

Cette question peut se décliner en deux interrogations : d'une part, la dimension critique de ces problèmes est-elle liée à leur nature sanitaire, au fait qu'ils touchent le corps et l'intégrité physique des individus et qu'ils renvoient donc à des valeurs ayant historiquement acquis une valeur particulière ? D'autre part, ces crises renvoient-elles à une structuration particulière de la configuration des acteurs en charge des questions de santé ?

Les communications chercheront ainsi à déterminer quelle est la part des facteurs exogènes et des facteurs endogènes dans ces crises, en considérant comme « facteurs exogènes » les remises en causes dans l'espace public, notamment suite à des mobilisations et publicisations et en considérant comme « facteurs endogènes », la structuration spécifique du domaine de la santé publique, le système d'acteurs publics et privés auquel il correspond. Elles questionneront aussi le paradoxe de ces crises qui bien qu'ayant un caractère « politique » et bien qu'ayant aussi des effets « politiques », se situent cependant dans une zone plutôt « apolitique » avec une conversion incertaine des enjeux en termes de clivages politiques.

Seront privilégiés les communications :

- qui interrogeront l'importance, dans les processus analysés, des dimensions de santé publique telles qu'elles ont été portées par les crises sanitaires ;
- qui étudieront ces processus dans une perspective comparative soit en analysant parallèlement un même problème dans différents pays, soit en analysant différents problèmes dont certains provoquent des crises et d'autres non ;
- qui analyseront le processus de neutralisation politique des questions de santé publique sur un plan historique ou de sociologie politique ;
- qui s'intéresseront au rôle de certains acteurs (institutionnels, économiques, associatifs) qui directement ou indirectement sont les promoteurs d'une sanitarisaton des problèmes publics.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2010

Les propositions doivent être adressées à :

claude.gilbert@msh-alpes.fr

emmanuel.henry@misha.fr

Congrès AFSP 2011

Section Thématique 24

Universités et recherche face à la réforme

Responsables scientifiques :
Christine Musselin (CSO, Sciences Po et CNRS)
Pauline Ravinet (CEE, Sciences Po)

Appel à communications

Le discours récurrent sur l'avènement de sociétés de la connaissance fait peser des attentes croissantes sur les systèmes d'enseignement supérieur et de recherche. Ces derniers doivent assurer la formation d'une main d'œuvre hautement qualifiée et produire des connaissances de pointe transformables en innovations venant irriguer le dynamisme économique d'un territoire. Il s'en suit que, dans tous les pays, l'enseignement supérieur et la recherche sont au cœur des enjeux et suscitent une attention croissante de la part des gouvernants.

Afin de comprendre et d'analyser cette évolution, nous proposons d'organiser une section thématique qui comprendra deux sessions.

La première sera plus spécialement consacrée aux réformes du système d'enseignement supérieur et de recherche français et aux transformations d'un champ institutionnel fortement constitué. Comment celles-ci sont-elles conduites ? Avec quels instruments ? Quels effets cela a-t-il sur les relations entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ? Quels sont les nouveaux acteurs qui investissent ce champ ? Quels sont les gagnants et les perdants ? En quoi ces réformes transforment-elles la contribution de l'enseignement supérieur et de la recherche à la justice sociale et à la démocratisation ? En quoi modifient-elles en profondeur les relations entre la société et ses institutions de formation et de recherche ? En quoi modifient-elle les capacités d'action de l'Etat sur ce champ institutionnel ?

La seconde session s'attachera à éclairer ces transformations à la lumière des évolutions européennes, alors que l'enseignement supérieur et la recherche occupent une place importante sur l'agenda de la Commission. Cependant, la construction d'une Europe de la connaissance ne va pas de soi. Plus qu'un projet univoque, on observe une pluralité de processus par lesquels elle se construit, processus qui ne sont pas nécessairement coordonnés, voire qui peuvent prendre des directions antagoniques. L'objectif sera d'identifier ces différents processus et de comprendre comment ils s'articulent, se chevauchent, ou s'opposent les uns aux autres et si se constitue un champ institutionnel supranational. Enfin, on s'interrogera sur les interdépendances entre ces processus et les dynamiques d'internationalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Dans les deux sessions, on privilégiera des contributions fondées sur des données empiriques originales, analysant le cas de la France notamment dans une perspective comparative, et celles proposant des analyses renouvelées des processus d'eupéanisation et d'internationalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les propositions s'inscriront de préférence dans les problématiques institutionnalistes ou les discuteront. Elles auront dans tous les cas une ambition de renouvellement des cadres théoriques existants, et pas seulement de description des transformations en cours.

Les propositions de contribution doivent être envoyées aux adresses électroniques suivantes pour le 15 octobre 2010 : c.musselin@cs0.cnrs.fr et pauline.ravinet@sciences-po.org

Les auteurs devront explicitement mentionner la session pour laquelle ils font une proposition. Chaque proposition devra clairement présenter la question dont elle traite l'approche théorique dans laquelle elle s'inscrit, les sources empiriques qu'elle mobilise.

Les auteurs devront aussi mentionner leur nom, prénom, affiliation professionnelle et leurs coordonnées postales et électroniques.

Congrès AFSP 2011

Section Thématique 25

Les administrations publiques en réforme(s) : une comparaison Allemagne-France

Responsables scientifiques :

Jean-Michel Eymeri-Douzans (IEP de Toulouse-LaSSP)

Sabine Kuhlmann (Ecole Supérieure Allemande des Sciences Administratives / Speyer).

Appel à communications

Le Congrès 2011 se tenant à Strasbourg, entre Allemagne et France, le Groupe de travail SPCA a souhaité proposer ici une comparaison approfondie limitée aux cas de nos deux pays. Sur le fond, cette comparaison s'impose à plus d'un titre. Tout d'abord, France et Allemagne sont des pays d'ancienne tradition administrative, dans lesquels les administrations publiques occupent une place considérable dans la société, et méritent donc une attention particulière. En outre, l'Allemagne et la France faisant partie du petit nombre de vieux Etats occidentaux où s'est inventée concomitamment la « bureaucratie rationnelle-légale », nos deux pays continuent à être tenus pour des « modèles » dans les travaux internationaux : il y a donc une plus-value spécifique à resserrer la focale sur eux. D'autant plus dans une production scientifique internationale qui, depuis l'apparition du *New Public Management*, n'a cessé de discuter du degré de réceptivité des divers modèles administratifs nationaux à celui-ci, avec une forte tendance à ranger l'Allemagne et la France parmi les pays réticents voire résistants à ce *Zeitgeist* anglophone, et à en conclure que les administrations en nos deux pays se seraient donc peu réformées depuis trente ans en comparaison d'autres Etats. Or ce discours va bien trop vite en besogne.

L'on souhaite réunir des communications qui démontrent que la réalité est bien plus complexe et nuancée, en donnant l'occasion d'échanger à des chercheurs venus des deux côtés du Rhin. Car les « trajectoires » des administrations nationales sont diverses et la « diffusion » transnationale des préceptes et recettes néo-managérialistes n'a rien de mécanique : elle fait l'objet d'« acclimatations » localisées et d'usages stratégiques différenciés dans chaque configuration nationale considérée. Qui plus est, nos pays connaissent aussi des réformes institutionnelles aux logiques pour l'essentiel endogènes, telles les réformes depuis 1982 de l'administration territoriale en France, par décentralisation et déconcentration.

Contre l'idée reçue de « l'impossible réforme » française et de la « force d'inertie » de l'administration allemande, l'on souhaite réunir des communications, pas nécessairement comparatives en elles-mêmes mais écrites dans cette perspective, qui permettent la mise en regard de l'évolution concrète-réelle des institutions administratives allemandes et françaises dans les décennies récentes. Pour ce faire, et compte tenu de la structure fédérale de l'Allemagne et de l'imbrication/hybridation croissante (évidente en France sous la récente RGPP) entre réformes des administrations d'Etat, centrales et déconcentrées, et réformes de décentralisation, nous appelons des communications qui portent sur les divers niveaux territoriaux de gouvernement : le niveau central animé par le mouvement de « réforme de l'Etat » ou de « *Neues Steuerungsmodell* » et les niveaux territoriaux eux aussi en réforme(s) des deux côtés du Rhin. Il s'agira de souligner les permanences et de prendre l'exacte mesure des nombreuses innovations et changements majeurs intervenus dans la structuration de nos institutions administratives, à grands coups d'« effets d'annonce » ou « à bas bruit ».

Au total, l'on souhaiterait réunir des communications, fruits de recherches de terrain, qui montrent comment deux pays *a priori* peu ouverts à la rhétorique du réformisme administratif d'inspiration anglo-saxonne ont, « selon leur génie propre » pour paraphraser les Romantiques du XIXe siècle, mis en branle leurs appareils administratifs et, avec une bonne dose d'hybridations, de syncrétisme, d'adaptations instrumentales autant que discursives, fait montre d'une capacité au changement en fait assez remarquable – quoique variable selon les échelons territoriaux et les branches de l'administration. C'est ainsi que nos administrations allemandes et françaises, à l'instar d'autres pays mais pas de la même façon, sont entrées dans l'ère du réformisme institutionnel permanent : « la réforme » a cessé d'être ce temps limité de conjoncture exceptionnelle et labile de changement après quoi l'on « reviendrait à la normale », pour devenir une des constantes du fonctionnement ordinaire de nos institutions publiques et de la vie quotidienne de ceux qui les

peuplent, avec tous les effets induits de recalcification et de néo-bureaucratismation progressives qu'il est passionnant de porter au jour.

Un prolongement éditorial sous forme d'ouvrage collectif est fortement envisagé.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2010

Les propositions doivent être adressées à :

kuhlmann@dhv-speyer.de

jean-michel.eymeri-douzans@sciencespo-toulouse.fr

Congrès AFSP 2011

Section Thématique 26

Agir par réseaux.

Les réseaux en science politique : méthodes et objets

Responsables scientifiques :

Anouk Flamant (Université Lyon II rattachée à l'UMR Triangle)

Renaud Payre (Université Lyon II et à l'UMR Triangle)

Appel à communications

En science politique, contrairement à d'autres disciplines telles que la sociologie, l'analyse des réseaux a longtemps été simplement métaphorique. Pourtant les réseaux ont été au cœur d'un renouvellement des approches du métier politique, des milieux partisans. Par ailleurs, des questionnements – notamment en analyse des politiques publiques – ont été menés depuis fort longtemps sur les liens entre acteurs aux statuts divers et ce pour comprendre l'élaboration des politiques.

Nous souhaiterions revenir dans cette section thématique à la fois sur les méthodes de l'analyse de réseau en science politique (session 1) ainsi que sur les travaux qui ont été menés afin d'apporter un nouveau regard sur l'action publique (session 2).

Session 1 : Le réseau comme méthode d'enquête en science politique

Au sujet de l'analyse de réseaux, les débats méthodologiques sont très nombreux. Il est convenu de distinguer deux types d'approche :

Une première approche, structurale, se propose, à partir d'une population circonscrite, de repérer les liens qui connectent les différents individus. Cette démarche permet de dévoiler et d'analyser la structure d'un espace de relations.

Une seconde approche, plus ethnographique, ne connaît pas *a priori* les frontières de la population étudiée. C'est par l'analyse de réseaux qu'il s'agit de circonscrire un groupe. Plusieurs entrées sont alors envisageables : les réseaux personnels d'un individu peuvent ainsi permettre de saisir les liens entre différents mondes sociaux.

L'enjeu de ce premier module est précisément de s'interroger sur l'utilisation de ces analyses de réseaux en science politique et plus largement dans toutes les disciplines qui prennent le politique pour objet de recherche. Il s'agira de dépasser l'utilisation métaphorique du réseau pour prendre celui-ci au sérieux. Qu'est ce que cette analyse permet concrètement de montrer ? Comment s'articule-t-elle avec des enquêtes plus qualitatives ? En quoi les analyses de réseau longitudinales complètent-elles des analyses prosopographiques plus classiques ?

Nous invitons avant tout les communicants à revenir sur les raisons qui ont motivé le choix d'une telle analyse et sur l'approche qu'ils ont finalement développée dans leurs recherches. Une attention toute particulière sera portée aux dimensions méthodologiques développées par les différents communicants : utilisation de logiciels, représentations graphiques, collecte des données ainsi que les difficultés rencontrées.

Session 2 : Analyser le politique par l'étude des réseaux. Le cas des collectivités territoriales.

La seconde session a pour objectif de faire dialoguer différents travaux de science politique ou d'études du politique consacrés à l'analyse de réseaux de l'action publique. A partir du cas des collectivités locales et de leurs acteurs - élus, techniciens, collectivités territoriales, acteurs privés et associatifs -, nous souhaiterions revenir sur les apports d'une démarche privilégiant l'objet réseau dans la compréhension de l'action publique.

Plusieurs questions se posent alors : En quoi l'analyse des réseaux permet-elle de renouveler la compréhension de l'action publique contemporaine ? Qui sont les acteurs de ces réseaux et de quelle manière accèdent-ils et participent-ils à ceux-ci ? Quelles sont les nouvelles ressources offertes par ces réseaux et les éventuelles contraintes liées à leur usage ? Et enfin, quels sont les savoirs créés dans ces réseaux et comment sont-ils mobilisés et échangés par leurs acteurs ?

Autrement dit, il s'agit, dans cette session de faire un bilan de nombreux travaux prenant les réseaux comme objets d'études pour offrir un éclairage nouveau sur la politique et l'action publique notamment territoriale. Les communications pourront porter sur des réseaux généralistes de collectivités (Assemblée des Régions d'Europe, Cités et Gouvernements Locaux Unis,...), des réseaux thématiques, des réseaux d'élus (Assemblée des Départements de France, AMGVF, réseaux partisans etc.) et enfin des réseaux techniques.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2010

Les propositions doivent être adressées à :

anouk.flamant@univ-lyon2.fr

Renaud.Payre@univ-lyon2.fr

Congrès AFSP 2011

Section Thématique 27

L'« économisation » du secteur public en Europe *The “economization” of the public sector in Europe*

Responsables scientifiques :

Sabine KUHLMANN (Deutsche Hochschule für Verwaltungswissenschaften Speyer)

Valérie LOZAC'H (Université de Strasbourg, PRISME – GSPE)

Appel à communications / Call for papers

Les analyses consacrées à la réforme de l'Etat en Europe prêtent aujourd'hui une attention croissante aux processus d'« économisation », qui empruntent différentes voies pour ajuster le secteur public aux critères du marché et de l'entreprise. Ils renvoient tant aux politiques de privatisation et de déréglementation, visant respectivement à réduire le périmètre de l'intervention étatique et à simplifier les procédures administratives, qu'aux mesures de managérialisation visant à convertir le secteur public aux logiques entrepreneuriales d'efficacité et de rentabilité.

Notre section thématique souhaite appréhender sociologiquement ces processus d'« économisation », en centrant son propos sur les acteurs et les activités qui concourent, de diverses manières, à l'importation des doctrines économiques et managériales dans le champ politico-administratif. En conséquence, elle s'articulera autour de communications – présentées en français, en allemand ou en anglais – portant sur les circuits et les modalités par lesquels se diffusent et s'expérimentent les modèles issus du secteur privé. Relevant de différentes disciplines des sciences sociales, ces communications prendront appui sur un travail empiriquement nourri, en proposant une analyse fondée sur l'examen de cas circonscrits, puisés aussi bien dans l'ensemble des organisations relevant du secteur public que dans les différents échelons territoriaux de l'administration.

Si notre section thématique privilégie un regard franco-allemand, elle entend toutefois s'inscrire plus largement dans une perspective européenne. Aussi les contributions pourront-elles porter sur l'ensemble des pays d'Europe, notamment centrale et orientale. La confrontation d'expériences nationales et sectorielles singulières permettra d'engager une réflexion comparative sur l'« économisation » du secteur public. Il s'agira à la fois d'apprécier les formes d'europanisation éventuellement à l'œuvre dans ces processus, en s'interrogeant sur le rôle endossé par les institutions et acteurs de l'Union européenne dans la promotion des doctrines économiques et managériales, et de saisir les effets des conjonctures et configurations locales en pointant la déclinaison de ces doctrines en préceptes et outils variés.

Research on state reform in Europe increasingly emphasizes the various processes of “economization” meant to make the public sector adjust to the demands of business and of the market. This involves privatization and deregulation policies, respectively aimed at reducing the compass of state intervention and simplifying administrative procedures, as well as managerialization measures aimed at applying business demands for efficiency and profitability to the public sector.

Our thematic section suggests a sociological approach of these “economization” processes, by focusing on the actors and the activities which, in different ways, contribute to bringing economic and managerial doctrines into the political and administrative field. Papers – written in French, German or English – will address the circuits and modes of diffusion and experimentation of private sector models. Borrowing from several social science disciplines, contributions will rely on empirically sound studies, focusing on specific cases in public organizations or administrative territorial institutions.

While this thematic section is primarily Franco-German-oriented, discussion will be embedded in a broader European perspective. Contributions on all European countries, including Central and Eastern Europe, will be considered. The confrontation of singular national and sectoral experiences will form the basis of a comparative reflection on the “economization” of the public sector. The section will study the Europeanization

processes involved in these transformations, by questioning the role of EU institutions and actors in promoting economic and managerial doctrines, and assess the effects of local contexts and configurations, by scrutinizing the varieties of precepts and tools derived from these doctrines.

Date limite d'envoi des propositions / Deadline for proposals : 15 octobre 2010

Les propositions doivent être adressées à :
Proposals must be sent to :

Sabine KUHLMANN, kuhlmann@dhv-speyer.de
Valérie LOZAC'H, valerie.lozach@misha.fr

Congrès AFSP 2011

Section Thématique 28

Milieus politiques et milieux d'affaires : pour une sociologie comparée européenne

Responsables scientifiques :
Magdalena HADJIISKY (Université de Strasbourg / GSPE)
Hélène MICHEL (IEP de Strasbourg)

Appel à communications

Cette section thématique se propose de comparer les relations entre acteurs politiques et milieux d'affaires¹ sous l'angle de la sociologie des élites en étudiant les configurations d'échange et de pouvoir dans lesquelles elles s'insèrent dans les différents Etats européens.

Les deux séances confronteront, dans une perspective comparée, des études de cas riches en données empiriques quantitatives ou qualitatives sur les élites politico-administratives dans leurs relations aux milieux d'affaires. Il s'agira de rendre compte de la délimitation et de l'éventuelle fluctuation des frontières entre champ politique et champ économique. Car ce qui est en jeu dans ces relations, c'est, d'une part, le périmètre d'action de l'Etat et sa légitimité à intervenir et, d'autre part, sa morphologie qui renvoie, certes, à son caractère fédéral ou unitaire, à la place respective des élus, des auxiliaires politiques et des agents de l'Etat dans le processus décisionnel, mais aussi au rôle et à la place des responsables économiques et de leurs représentants dans les affaires publiques.

Quatre approches seront privilégiées :

1/ La participation directe des hommes d'affaires en politique

Quel degré d'autonomisation de la profession politique par rapport aux secteurs économique et financier, selon les pays européens et/ou les périodes historiques ? En période de fluidité politique, quelles renégociations des interactions entre les champs politique et économique ?

2/ L'implication des agents politiques et administratifs dans le monde des affaires : étude des réseaux d'appartenance et modes d'intermédiation.

Présence des élus et hauts fonctionnaires dans les lieux de réflexion et dans les instances décisionnelles de l'entreprise ? Types de liens (familiaux, amicaux, professionnels...) entre les personnels partisans analysés et les anciens agents de l'Etat ou collaborateurs d'élus à la tête de grandes entreprises nationales ou multinationales ?

3/ Les transformations des configurations d'acteurs : enquêtes ciblées

Quels usages les acteurs politiques font-ils de leurs relations avec les milieux d'affaires ? Quels cadrages et jeux de contraintes réciproques accompagnent les négociations entre responsables politiques et milieux d'affaires, selon les territoires et/ou les secteurs de l'action publique ?

4/ Effets et usages de la « contrainte » européenne

Quels effets potentiels, sur les configurations nationales, des dynamiques européennes dans les domaines économique et monétaire ? Certaines doctrines ou projets économiques sont-ils favorisés par certaines configurations ? ou inversement, contribuent-ils à éloigner, voire évincer du champ du pouvoir certaines élites économiques et politiques au profit d'autres ?

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2010

Merci de faire parvenir vos propositions (maximum 4000 caractères espaces compris) aux deux adresses suivantes :

Magdalena.hadjiisky@misha.fr , helene.michel@unistra.fr

¹ Par « milieux d'affaires », nous entendons les chefs d'entreprises industrielles ou financières (y compris de presse) ayant un rôle économique reconnu comme significatif pour le territoire (européen, national ou local) concerné par la recherche empirique, étant entendu que la caractérisation de ce statut est elle-même l'enjeu de luttes symboliques menées par les intéressés ou par leurs représentants.

Congrès AFSP 2011

Section Thématique 29

Partis politiques et politiques publiques

Responsables scientifiques :

**Simon Persico, Centre d'Etudes Européennes – Sciences Po
Isabelle Guinaudeau, SPIRIT – Sciences Po Bordeaux**

Appel à communications

Les dernières décennies ont été marquées par un discours récurrent sur le déclin des partis politiques. Or, les théories de la démocratie représentative attribuent aux partis un rôle central dans la mise en œuvre des politiques publiques. Le vote des citoyens passe par le filtre du parti politique, responsable de la sélection du personnel politique, de l'élaboration de propositions programmatiques et de leur mise en œuvre. Si les partis politiques ne sont pas en mesure de jouer ce rôle essentiel ou s'ils ne se différencient pas les uns des autres, le socle même des régimes politiques modernes est mis à mal.

Cette Section Thématique, à la croisée entre *politics* et *policies*, cherche précisément à étudier le lien entre partis politiques et politiques publiques. Jusqu'à présent, les travaux se caractérisent par une forte compartimentation entre le champ des politiques publiques – s'intéressant à l'importance du parti au pouvoir dans le contenu des politiques publiques – et celui des partis et des élections – concentré sur le rôle des idées dans la compétition partisane. Nous souhaiterions faire dialoguer ces deux champs disciplinaires.

Cette Section Thématique s'adresse donc à tous les auteurs posant la question de l'usage des enjeux de politiques publiques comme ressources et objets de la compétition partisane : quels sont les enjeux dominants de la compétition partisane ? Constate-t-on une évolution des dimensions de conflit au sein des systèmes partisans ? Quelle stratégie les partis mettent-ils en œuvre dans la sélection et la mise en avant de ces enjeux ? Certains enjeux sont-ils l'apanage exclusif d'un parti ou d'un type de parti ? Quelles approches méthodologiques sont-elles appropriées pour aborder ces questions ?

La Section Thématique s'adresse également à ceux qui étudient l'impact des partis politiques sur les politiques publiques : l'internationalisation de l'économie, la cartellisation des partis, l'affaiblissement des idéologies traditionnelles ou encore l'augmentation de la volatilité électorale ont-ils affaibli les partis dans leur fonction d'élaboration des politiques publiques ? Quel est l'impact de l'alternance sur les politiques publiques ? A quelle étape du *policy process* les partis sont-ils susceptibles d'avoir le plus d'impact ? Quelles sont les interactions entre personnels des partis politiques et autres acteurs des politiques publiques ?

Les contributions devront mettre en avant une tentative d'éclaircissement théorique de ce champ encore peu structuré ou un effort de systématisation empirique, par le biais de la comparaison, de l'analyse statistique ou de l'étude approfondie de cas.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2010

Les propositions de communication sont à envoyer aux deux responsables de la ST :

simon.persico@sciences-po.org

i.guinaudeau@sciencespobordeaux.fr

Congrès AFSP 2011

Section Thématique 30

Territorialisation des systèmes politiques et transformations organisationnelles des partis en Europe

Responsables scientifiques :

Juan J. TORREIRO (GSPE-PRISME, IEP de Strasbourg et CESSP-Sorbonne, Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne)

Grégory HÛ (GSPE-PRISME, IEP de Strasbourg)

Appel à communications

Malgré l'accent mis sur la variation territoriale des formes de structuration partisane (Sawicki 1997), l'impact de la généralisation d'institutions régionales élues sur l'organisation des partis d'envergure nationale a été peu étudié en France, à l'inverse d'autres pays européens¹. Ces travaux ont cependant surtout envisagé les effets structurels de la territorialisation des systèmes politiques² sur les formes de recomposition organisationnelle des partis (étendue des pouvoirs accordés aux institutions régionales, « dénationalisation » des comportements électoraux³, présence ou non de partis « ethno-régionalistes »...) et moins leur réappropriation par les groupes d'acteurs partisans et la construction des rôles nationaux et territoriaux au sein du parti.

L'objectif de cette section thématique sera d'approfondir cette perspective en se centrant sur les transformations des ressources ouvrant l'accès aux carrières politiques au sein de l'espace régional et leurs répercussions sur les règles formelles et informelles gouvernant les rapports intra-partisans.

1) On pourra s'interroger tout d'abord sur la question de *la reconfiguration des carrières politiques* et la manière dont les trajectoires des leaders régionaux associent positions institutionnelles et partisans. Comment intègrent-ils les contraintes précédentes pour construire et consolider leurs positions de pouvoir ou valoriser leurs ressources dans le cadre de carrières nationales partisans ou gouvernementales? Dans quelle mesure les carrières régionales deviennent-elles plus attractives pour des leaders nationaux en perte de vitesse? De quelle manière la « distribution des cartes » héritée de la (re-)fondation des organisations partisans (Panebianco 1982) restreint-elle ces stratégies ?

2) La question des effets de cette reconfiguration sur *les formes d'articulation entre jeux territoriaux et nationaux au sein des partis* (Fretel 2007⁴) constituera un second angle d'approche. Dans quelle mesure la transformation de leurs ressources permet-elle aux leaders régionaux d'obtenir un accès privilégié aux arènes centrales des partis et/ou de s'autonomiser de leur intervention ? De contrôler les investitures ? De contraindre à une transformation des règles formelles, favorisant entre autres une recomposition organisationnelle au niveau régional? A l'inverse, comment les leaders nationaux s'efforcent-ils d'imposer une discipline partisane, selon par exemple que le parti est ou non au gouvernement ?

La section thématique privilégiera la dimension comparatiste des communications, entre Etats, comme à l'intérieur d'un même Etat, sans toutefois exclure les études de cas approfondies.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2010

Les propositions doivent être adressées à :

juan.torreiro@unistra.fr

gregory.hu@unistra.fr

¹ Entre autres, Jonathan HOPKIN, Pieter van HOUTEN (eds.), "Decentralization and State-Wide parties", *Party Politics*, 2009, vol. 15, n°2, p. 131-240 et Bart MADDENS, Wilfried SWENDEN (eds.), *Territorial Party Politics in Western Europe*, Palgrave, 2009

² Romain PASQUIER, Yann FOURNIS, « La politisation des identités régionales. Perspectives ouest-européennes », *Revue d'Etudes Comparatives Est/Ouest*, vol. 39, n° 3, 2008, p. 37-53

³ Dan HOUGH, Charlie JEFFERY (eds.), *Devolution and Electoral Politics*, Manchester University Press, 2006

⁴ Julien FRETTEL, « L'UDF au prisme du jeu d'échelle », in Florence HAEGEL (dir.), *Partis politiques et système partisan en France*, Presses de Sciences Po, 2007, pp. 183-218

Congrès AFSP 2011

Section Thématique 31

La production partisane des candidatures. Vers une démonopolisation ?

Responsables scientifiques :
Julien Fretel (Université d'Amiens)
Rémi Lefebvre (Université Lille 2)

Appel à communications

Une des fonctions traditionnellement assignées aux partis politiques est la socialisation et la sélection des élites ainsi l'attribution des investitures partisans lors des différentes élections (du local au national). Un des fils principaux de l'histoire des partis politiques est celui de leur progressive monopolisation des candidatures en politique. Les luttes intrapartisans organisent la compétition pour le droit de revendiquer la marque partisane lors des élections (M Offerlé).

Cette tendance historique à la monopolisation, si elle n'est pas remise en cause, est perturbée par un certain nombre d'évolutions contemporaines qui paraissent ébranler le rôle traditionnel des partis : ces évolutions peuvent être synthétisées par l'affirmation d'une « démocratie du public », se substituant à la « démocratie des partis » pour reprendre Bernard Manin. L'action des partis serait largement concurrencée par le développement des logiques d'opinion, le poids des sondages, l'influence exercée par les médias qui contribuerait à façonner les profils d'éligibles légitimes, à consacrer certains candidats plus que d'autres, à peser sur le vote des adhérents... Consacrée comme « présidentiable » par les médias, Ségolène Royal a largement contourné en 2006 le PS, disqualifiant son « appareil » et s'imposant dans l'opinion avant d'être investie par les militants qui avaient d'un certain point de vue entériné le verdict des sondages. Mais lors de ces mêmes élections présidentielles, la plupart des candidats étaient les dirigeants de leur parti politique. La prise de pouvoir de l'UMP par Nicolas Sarkozy a joué un rôle central dans sa candidature. Les partis politiques n'ont pas donc pas perdu la maîtrise de la production des candidatures. Mais cette dernière semble s'organiser selon de nouvelles modalités. Les formes de cooptation partisane ou la logique des « courants » semblent disqualifiées (cf l'évolution de l'UMP ou du PS en France). L'affaiblissement du militantisme dans les partis politiques les a conduits à développer de nouvelles modalités de désignation fondées sur l'individualisation du vote ou l'élargissement de la base électorale militante traditionnelle (développement du système des primaires en Italie, en Grèce, en France...). Les primaires américaines, de toute évidence, suscitent un engouement partisan nouveau. Les primaires ouvertes s'imposent comme nouvelle règle au PS.

La section thématique en deux sessions portera sur tous les types d'élections et sur l'ensemble des aires géographiques en intégrant une dimension historique. Elle pourra s'articuler autour des quatre thématiques suivantes qui seront prises en compte prioritairement :

- Interactions entre leadership partisans et candidatures
- Les transformations des procédures de sélection des candidats
- Appropriation de ces nouvelles règles
- Médiatisation des procédures de sélection et rôle des sondages

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2010

Les propositions doivent être adressées à :

remi.lefebvre@univ-lille2.fr

freteljulien@yahoo.fr

Congrès AFSP 2011

Section Thématique 32

Faire et défaire les programmes. Coproduction et réception des « programmes politiques

Responsables scientifiques :
Karim Fertikh (GSPE)
Mathieu Hauchecorne (CERAPS)

Appel à communications

Quoiqu'ils constituent le cœur de l'offre politique proposée par les partis et soient constamment invoqués et commentés par les candidats en compétition et les analystes, les programmes politiques sont un objet relativement délaissé par la sociologie politique contemporaine. Le souci de privilégier une analyse « par le bas » des partis politiques, attentive aux arrangements institutionnels et aux pratiques réelles des militants, a relégué la vieille analyse doctrinale des programmes à la périphérie et, à l'exception du *Comparative Manifesto Project* de l'ECPR, qui court depuis 1979, rares sont désormais les projets de recherche à centrer leur attention sur eux. De plus, s'ils ont pris acte du caractère relationnel des thématiques et propositions portées par les partis, et systématisé l'analyse de leur contenu à travers toute une série d'indicateurs statistiques, les travaux contemporains qui leur sont directement consacrés ne considèrent les programmes que sous la forme d'un produit fini, négligeant en amont du texte final son processus de production, et en aval les modalités de sa réception et de ses appropriations.

Durant ses deux séances, cette section thématique entend par conséquent prendre les programmes des partis politiques (et en second lieu de leurs candidats) pour objet d'analyse principale, non pour réifier à travers eux des identités partisans, mais pour leur restituer leur épaisseur historique et les envisager comme des éléments du répertoire d'action partisan. À partir d'études de cas précises, soucieuses de contextualiser aussi finement que possible la production et la réception des textes programmatiques, et faisant toute leur place aux pratiques d'écriture et d'interprétation de ceux-ci par de multiples agents, les contributions de cette section auront pour but de questionner ce qu'est un « programme », de restituer les multiples enjeux qui président à leur élaboration, et d'identifier les médiations par lesquelles ils parviennent aux électeurs et sous quelles formes. Les propositions pourront s'inscrire dans un ou plusieurs des trois axes suivants.

Socio-genèses d'une institution

Les programmes politiques invitent tout d'abord à une analyse socio-historique, celle de leur genèse, c'est-à-dire des conditions sociales et politiques de leur invention durant la seconde moitié du XIX^e siècle et du processus par lequel ils sont devenus l'expression quasi-obligatoire de l'offre politique. On pourra notamment étudier comment l'invention du programme politique s'articule avec l'universalisation du suffrage et l'extension des marchés politiques qui en résulte. On s'intéressera ainsi aux formes institutionnelles (comités électoraux, partis politiques) au sein desquelles se définissent les premiers programmes et le type de contrat qui, explicitement ou tacitement, se noue à travers elles entre le mandataire et ses électeurs. Les communications devront de même être attentives à la manière dont l'apparition des premiers programmes accompagne l'unification et la nationalisation des marchés politiques, les renouvellements du personnel politique, et leurs conséquences, notamment le recul des relations clientélares ou d'un contrôle social du vote, ainsi que l'offre de biens politiques plus abstraits (visions du monde, principes généraux, plans de réforme globaux etc.). On pourra dans ce cadre également étudier à travers quelles initiatives politiques, et au prix de quels débats, cette forme de compromis entre la représentation libre et la mandat impératif qu'est le programme politique a pris force d'obligation, devenant une institution à part entière d'un champ politique où la compétition pour les postes prend de plus en plus la forme de luttes symboliques. L'identification de ces mécanismes peut notamment s'appuyer sur la comparaison des chronologies entre différents pays.

Les contributions pourront aussi étudier comment, à mesure que le jeu électoral s'institutionnalise, la forme des programmes se codifie à travers des questions ou thématiques obligées, un canon de « classiques » auxquels on se réfère (le programme de Belleville de Gambetta, le « programme fondamental » de Bad-Godesberg, le Programme commun de 1972, les 110 propositions pour la France de François Mitterrand en

1981 etc.), des procédures routinières de diffusion. Mais on sera également attentif aux variations que ce genre autorise - et même à l'obligation d'innover sur sa forme - qui tendent à brouiller les frontières de l'objet. Ces variations pourront être envisagées à la fois diachroniquement et synchroniquement en mettant en regard la forme programmatique des éléments proches qui le concurrencent ou peuvent se substituer à lui (discours d'investiture d'un candidat, profession de foi, rapport commandé par un premier ministre en vue d'une élection, ouvrage politique etc.) et en se montrant attentifs aux diverses appellations « indigènes » (« projet », « orientations », « engagements » etc.) par lesquelles les textes de référence d'un parti (ou leurs réappropriation par un candidat) sont désignées, des stratégies qui les inspirent et des significations qui leur sont attachées.

La fabrique des programmes

À partir d'études de cas précises, les communications pourront également rendre compte de la fabrique effective de ces textes au confluent de différents mondes sociaux (politiques, intellectuels, administratifs, associatifs etc.). À travers quelles interactions en vient-on à considérer un ensemble d'écrits ou de discours comme constituant le programme d'un parti, et comment celui-ci est-il réapproprié par ses candidats ? Quels sont les différents agents individuels (professionnels de la politique, militants, intellectuels etc.) ou collectifs (*think-tanks*, fondations, commissions) qui concourent à la co-production de ces textes en nom collectif que sont les programmes partisans et selon quelles modalités ? Comment l'écriture du programme s'inscrit-elle dans le fonctionnement interne du parti (appel à des personnes extérieures, procédures de validation du texte final) ? Dans quelle mesure les dispositions et capitaux de leurs producteurs se font-ils sentir dans les thématiques abordées et les solutions proposées ?

C'est au sein de ces pratiques effectives d'écriture, et par la description minutieuse des interactions de face à face ou à distance auxquelles elles donnent lieu, qu'on s'efforcera d'identifier comment se font sentir les effets des luttes interpartisanes (stratégies de distinction et d'alliance) aussi bien qu'internes au parti. On tentera également d'observer dans quelle mesure et par quels mécanismes l'écriture des programmes d'un parti se trouve liée par les prises de position antérieures et actions passées de ses membres, et comment certaines thématiques du débat public du moment s'imposent aux producteurs.

Recevoir un programme

Les propositions pourront enfin s'intéresser au processus de diffusion et de réception des programmes politiques. Cela suppose en premier lieu d'étudier les agents (candidats, militants, opposants, journalistes, commentateurs) qui font exister les programmes et leur donnent sens dans et hors du parti par leur travail de mobilisation ou d'interprétation. Il s'agit ainsi d'étudier en premier lieu comment, à partir du programme officiel du parti, se trouvent produits une multitude de textes seconds. On s'attachera à décrire le travail de filtrage, délibéré ou inconscient, par lequel ces textes seconds sont produits et les supports sur lesquels il s'impriment (tracts, professions de foi de candidats, affiches, discours, articles, blogs etc.). On pourra notamment étudier dans quelle mesure ces conditions matérielles de réception du programme sont anticipées lors de son écriture et comment il en porte la marque au niveau de sa forme, mais aussi de son contenu.

Alors que l'analyse doxique du vote réduit celui-ci à l'expression d'une opinion politiquement orientée, tacitement identifiée au programme du candidat ou du parti auxquels il a porté sa voix, il s'agira en second lieu de se demander ce que les électeurs savent des programmes et comment ils les décodent. Dans le prolongement des questions précédentes, cela implique d'étudier par quels moyens (presse, télévision, rencontre avec des militants dans les lieux publics, leaders d'opinion au sens de Lazarsfeld, conversations au sein de la famille, entre amis et collègues) et sous quelle forme les programmes parviennent aux électeurs ? Cela suppose également d'identifier les schèmes, éventuellement non politiques, au moyen desquels ils les identifient et les évaluent.

Au-delà de la mobilisation des programmes en direction des électeurs et de la manière dont ces derniers se les approprient se pose la question du marquage du parti et de ses différents représentants qui s'opèrent dans la réception de ces programmes. Cette question se pose tout d'abord au niveau intra partisan : comment les programmes sont-ils mobilisés dans les luttes intrapartisanes et selon quelles logiques (présentation de soi, stigmatisation, construction d'oppositions internes et exclusion etc.) ? Comment ces luttes intrapartisanes affectent-elles en retour l'interprétation de ces programmes ? Elle se pose ensuite au niveau de la compétition interpartisanne et des débats qui s'organisent autour des propositions en concurrence. À une échelle temporelle plus longue, ce travail interprétatif s'observe enfin dans la construction des mythologies partisans par les représentants des partis, les journalistes ou les commentateurs, ainsi que dans les mises en récit historiques qui s'opèrent à un niveau plus académique.

On pourra en dernier lieu s'intéresser à la réception des programmes partisans dans l'action publique, afin d'étudier dans quels mesures les élus sont liés par le programme sur lequel ils ont été élus et à travers quels mécanismes.

Les propositions, d'une page environ, doivent s'appuyer sur des études de cas précises. À l'exception éventuelle de celles qui s'inscriraient davantage dans le premier axe et souhaiteraient pour cela adopter une démarche plus comparative, elles privilégieront l'étude d'un programme politique ou d'un corpus limité de textes programmatiques afin d'étudier minutieusement une ou plusieurs des séquences évoquées dans l'appel. Les propositions doivent mentionner sur quel matériau (archives, enquête ethnographique etc.) l'étude s'appuiera. Les propositions s'appuyant sur des terrains ou des cas étrangers seront particulièrement appréciées.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2010

Les propositions sont à envoyer aux adresses suivantes :

karim.fertikh@unistra.fr

mathieu.hauchecorne-2@univ-lille2.fr

Congrès AFSP 2011

Section Thématique 33

Communication politique et mobilisation électorale.

Bilan et perspectives des dispositifs d'enquête

Political communication and electoral mobilization.

State of the art and perspectives for research design

Responsables scientifiques :

Cees van der Eijk (Université de Nottingham / Social Sciences Methods and Data Institute)

Anne Jadot (Université Nancy 2 / IRENEE et CEPEL, CNRS / Université Montpellier 1)

Appel à communications / Call for proposals

Le pouvoir persuasif des médias lors des campagnes électorales est débattu depuis l'étude pionnière de Lazarsfeld. Ses résultats pointant de faibles effets, les enquêtes ultérieures de sociologie électorale ont peu étudié cet aspect. Mais, depuis les années 1970, les thèses du désalignement de l'électorat et de sa sensibilité croissante à la conjoncture, aux enjeux et aux candidats ont réintroduit l'intérêt pour la campagne et la communication. Cela s'est traduit par des analyses des effets d'agenda, de cadrage et d'amorçage, des processus cognitifs de traitement de l'information, du rôle des émotions et, plus récemment, d'Internet et des réseaux sociaux

L'originalité de cette ST, en invitant des approches de sociologie électorale, communication politique et psychologie politique, est de proposer un point de vue méthodologique sur les possibles effets de la communication politique et son pouvoir de mobilisation. Quels dispositifs d'enquête quantitatifs, qualitatifs et expérimentaux permettent de les (in)valider empiriquement? Quels sont leurs intérêts et limites? Les propositions fondées sur les résultats d'une analyse de cas ou d'une comparaison seront bienvenues. Mais le but principal est de débattre des stratégies de recherche, notamment à la veille des scrutins de 2012 en France et aux Etats-Unis. Pour cela, 2 sessions sont prévues :

(1) Le cadre des enquêtes par questionnaire

Qu'ils discutent de dispositifs nationaux, internationaux ou locaux, des papiers sont notamment attendus sur :

- le moment du terrain (configuration des candidatures, cristallisation des images, cadrage des enjeux)
- l'influence du plan d'enquête (sondage *ad hoc*, rolling cross, panel)
- l'articulation entre données de sondage et analyses de contenu (médias, programmes)
- l'opérationnalisation des théories (usages et gratifications, hétérogénéité des électeurs, diversité des publics)

(2) Le cadre des dispositifs qualitatifs et expérimentaux

Qu'ils s'appuient sur des entretiens, de l'observation ethnographique des campagnes électorales ou des expérimentations, des papiers sont notamment attendus sur :

- les relais locaux de la communication (militantisme, porte-à-porte)
- la dématérialisation de la communication (réseaux sociaux, Internet)
- la prise en compte des discussions politiques et de la réception de la communication

How powerful and persuasive media are in election campaigns has been contested ever since Lazarsfeld's pioneering studies that suggested only weak effects. Particularly since the 1970s academic interest in effects of campaign communication increased, stimulated by electoral dealignment, increased voter sensitivity to context, issues and candidates, and the proliferation of new forms of communication. Focus of such studies include

agenda-setting, framing, priming, cognitive information processing, the role of emotions and, more recently, the Internet and social networks.

This Thematic Session aims at taking stock of the state of the discipline, substantively but particularly methodologically. We invite contributions from electoral sociology, political communication and political psychology to a methodological appraisal of approaches for assessing mobilising and persuasive effects of political communication. This appraisal includes the strengths and weaknesses of approaches (quantitative, qualitative and experimental, case studies or broad comparisons), of methods of observation and measurement, of bases for causal attribution and validation. We welcome papers from different backgrounds, paradigms and methodological traditions that contribute to a methodological appraisal of research strategies that can be employed, especially in the context of the 2012 elections in France and the United States. Two sessions are planned:

(1) Studies based on surveys and questionnaires

We invite papers that focus in particular on methodological choices related to:

- timing and focus of observations*
- aspects of survey design (ad hoc samples, repeated cross sections, rolling panels etc)*
- linking of survey data and content analysis data of media and manifestos*
- theoretical basis (uses and gratifications, heterogeneity of voters, diversity of publics)*

(2) Studies based on qualitative and experimental approaches

We invite papers using in-depth interviews, ethnographic observation or experiments that focus on methodological choices related to:

- different forms of communication (activism, canvassing)*
- communication via internet and electronic social networks*
- political discussions and the reception of communication*

Date limite d'envoi des propositions / Deadline for proposals : 15 octobre 2010

Les propositions doivent être adressées à :

Proposals would be sent to :

anne.jadot@univ-nancy2.fr

cees.vandereijk@nottingham.ac.uk

Congrès AFSP 2011

Section Thématique 34

Géographie et sociologie électorales : duel ou duo ? Actualité et avenir d'une concurrence/collaboration scientifique

Responsables scientifiques :

Joël Gombin

Jean Rivière

Appel à communications

L'objet de cette section thématique est d'effectuer un bilan des développements récents et des perspectives ouvertes par la géographie électorale et, plus largement, par les approches du comportement électoral sensibles à sa dimension spatiale. Il s'agit d'ouvrir un espace d'échange, de confrontation et de discussion transnational entre géographes, politistes et sociologues. L'accent sera par exemple mis sur la manière dont les électoralistes français peuvent tirer partie des développements récents conduits par les géographes électoraux anglais et nord-américains. Dans cet esprit, la section thématique pourra s'organiser autour de deux axes préfigurant le découpage des deux sessions de travail (en fonction des propositions reçues) :

Axe 1 : Approches épistémologiques et historiques des rapports entre géographie et sociologie électorales, en France et ailleurs dans le monde.

Il s'agit ici de revenir sur la manière dont s'articulent (ou s'opposent) les différentes approches disciplinaires du phénomène électoral. Les organisateurs accueilleront avec un intérêt particulier les communications portant sur l'évolution historique de ces concurrences, et sur les structurations successives des champs nationaux des études électorales.

Axe 2 : Vers une science sociale des comportements électoraux prenant en compte leur dimension spatiale ?

Dans une perspective complémentaire au premier axe, il s'agit cette fois de susciter des interventions basées sur des travaux empiriques récents (en cours ou programmés) qui prennent en compte la dimension spatiale des choix électoraux, entendue à la fois comme l'étude de la différenciation spatiale des votes mais aussi comme l'analyse de la formation localisée des opinions politiques. Quelles que soient les origines disciplinaires ou nationales des auteurs, des approches attentives au jeu des échelles géographiques et fondées sur des méthodes d'analyse et des matériaux empiriques originaux seront appréciées.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2010

Les propositions de communication sont à envoyer aux deux responsables de la ST :

Joël Gombin : joel.gombin@gmail.com

Jean Rivière : jean.riviere@unicaen.fr

Congrès AFSP 2011

Section Thématique 35

Rapports ordinaires au politique et comportements électoraux

Responsables scientifiques :
François Buton (CNRS-CEPEL)
Patrick Lehingue (UPJV-CURAPP)
Nicolas Mariot (CNRS-CURAPP)
Sabine Rozier (UPJV-CURAPP)

Appel à communications

L'objectif de cette section est de nourrir la discussion déjà engagée entre trois séries de travaux de science politique :

- les recherches sur la socialisation politique, qui réinterrogent les modalités de la politisation des citoyens ordinaires ;
- les recherches sur les comportements électoraux et l'abstention, qui insistent sur l'environnement géographique et social de l'électeur, la prévalence des groupes primaires (dans la lignée des travaux de l'école de Columbia) et les contextes de l'acte de vote ou repensent la notion de compétence sur des terrains contemporains ;
- les recherches ethnographiques sur des lieux de résidence, qui examinent le rapport à la politique des habitants, notamment ceux de milieu populaire, sans toutefois en faire le cœur de leur objet.

Le principal point commun de ces recherches réside sans doute dans le regard critique qu'elles portent sur l'équivalence entre l'acte de vote et l'existence de convictions politiques ancrées, et, plus généralement, sur le modèle du citoyen éclairé et ses implicites normatifs, dont on sait qu'il continue de fonder et légitimer le dispositif aujourd'hui dominant de l'enquête d'opinion par sondage, et qu'il informe la majorité des travaux sur la démocratie délibérative.

Un point commun de ces recherches est ainsi d'interroger et le plus souvent critiquer le présupposé selon lequel le citoyen disposerait de connaissances et de croyances même sommaires (« raccourcis ») sur la politique (ses valeurs, ses acteurs, ses institutions), bref d'une compétence, lui permettant de faire un « choix » au moment de participer aux élections (se rendre aux urnes et déposer un bulletin dans l'urne). Les recherches précitées de sociologie électorale tentent ainsi de « sonder autrement » les rapports au politique et à la politique. Si elles recourent à méthodes d'enquête variées sinon contrastées, toutes envisagent les citoyens comme des acteurs socialement situés, dont le comportement électoral (participation/abstention et « préférences ») constitue l'expression, sous contrainte d'offre électorale, de goûts ou de dégoûts sociaux informés par leurs trajectoires biographiques et leurs groupes d'appartenance et de référence. Elles rejoignent sur ce point les recherches de type ethnographique ou interactionniste.

La section thématique vise ainsi à réunir toute une série de recherches récentes, non seulement en France mais dans la science politique francophone et internationale, afin d'en confronter les résultats et les méthodes d'enquête. Les propositions pourront être centrées sur les questions d'échelle (analyses multi-niveaux, quartier ou cité, bureau de vote, milieu familial) et de méthodes (récits de vie, observation, questionnaire, focus groups), sur l'articulation entre ces jeux d'échelle et ces choix de dispositifs d'une part, et les résultats qu'elles permettent d'engranger d'autre part. La section permettra également de clarifier les points de vue des analystes et de mettre au jour leurs éventuels « points aveugles » (à propos des facteurs de la participation électorale, de la notion de compétence politique, des interprétations des entretiens biographiques, etc.). Seront prioritairement retenues les propositions fondées sur un travail empirique et abordant les problèmes que soulève l'interprétation des « données » et plus largement les questions d'inférence que pose le traitement de matériaux dits « qualitatifs ».

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2010

Les propositions de communication sont à envoyer à : nicolas.mariot@ens.fr

Congrès AFSP 2011

Section Thématique 36

Le découpage électoral : histoire, enjeux et méthodes

Responsables scientifiques :

Hélène Blais (Département d'histoire – Université Paris-Ouest Nanterre)
Christophe Voilliot (U.F.R. de droit et science politique – Université Paris-Ouest Nanterre)

Appel à communications

Expression signifiante pour les observateurs de la vie politique des États parlementaires et pour les professionnels de la politique eux-mêmes, le « découpage électoral » n'a pas été, ces dernières années, une préoccupation majeure des politistes ou des historiens français. À l'exception de l'*Atlas historique des circonscriptions électorales françaises* de B. Gaudillère issu d'une thèse de l'École des Chartes¹, et de la synthèse de M. Balinski dans l'ouvrage collectif *Redistricting in Comparative Perspective* dirigé par L. Handley et B. Grofman². L'actualité française récente et la richesse du corpus scientifique en langue anglaise nous incitent à une plus grande curiosité vis-à-vis de cette question.

Cette section thématique comportera deux ateliers dont les communications devront répondre aux questions suivantes :

1/ Le découpage électoral comme technologie d'État, expériences passées et contraintes présentes.

Il s'agit d'inventorier des expériences passées depuis le XIXe siècle ou plus récentes en insistant sur les contraintes qui pèsent sur les différents acteurs et sur la manière dont ils justifient, critiquent et/ou mettent en oeuvre de nouvelles circonscriptions électorales.

2/ Savants et experts dans les opérations de définition des circonscriptions électorales.

Le découpage électoral mobilise des savants et des savoirs multiples (cartographie, droit des opérations électorales, démographie, etc.) qui doivent être restitués dans leur historicité et dans leurs usages au sein du champ politique. On s'intéressera également aux trajectoires et aux circulations des savants et des experts concernés.

Les propositions de communication reposant sur des matériaux empiriques inédits et/ou permettant une réflexion comparative feront l'objet d'une attention toute particulière.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2010

Les propositions doivent être adressées à :

helene.blais@wanadoo.fr

christophe.voilliot@u-paris10.fr

¹ Librairie Droz, 1995

² Oxford University Press, 2008

Congrès AFSP 2011

Section Thématique 37

Participation ou délibération ? Sociologie historique de l'implication des citoyens en démocratie

Responsables scientifiques :

**Paula Cossart (Centre de Recherche 'Individus, Épreuves, Sociétés', CeRIES)
Julien Talpin (Centre de Recherches Sociologiques et Politiques de Paris, CRESPPA)**

Appel à communications

On assiste depuis une vingtaine d'années à la multiplication de discours politiques et savants sur les vertus de la démocratie participative ou délibérative. En parallèle, s'institutionnalisent des dispositifs pouvant être rassemblés autour de leur ambition d'intensifier ou élargir la participation des citoyens par la discussion collective d'enjeux publics. Ceux-ci sont souvent perçus comme un remède nouvellement formulé en réponse à la crise que connaît le gouvernement représentatif. Si on ne parlait pas encore de démocratie participative ou délibérative, on peut pourtant déjà trouver dans le passé des discours et expériences valorisant un échange public et raisonné d'arguments des citoyens orienté vers la recherche d'un relatif consensus autour du bien commun. C'est à ces discours et expériences que cette section s'intéresse. Que sont-ils devenus ? Qui en étaient les promoteurs ? L'objectif de cette section est de mettre au jour les points communs entre les questions soulevées par les arènes de délibération du passé et celles de l'heure actuelle.

S'il existe des dispositifs délibératifs peu participatifs et des procédures participatives peu délibératives, les formes démocratiques qui se développent à l'heure actuelle relèvent souvent de ces deux dimensions. Cette section vise aussi à interroger d'un point de vue historique, la tension entre ce qui constitue deux conceptions de la façon d'impliquer le citoyen en démocratie. Les tenants d'une démocratie participative soulignent la nécessité d'inclure un maximum d'individus dans la gestion des affaires publiques, mettant l'accent sur le lien avec la décision et le nombre de participants, plus que sur la qualité de la discussion. Les tenants d'une conception délibérative de la démocratie mettent en exergue les vertus de la discussion collective pour éclairer les décideurs publics, supposant implicitement qu'un nombre restreint d'individus y soit associé. Il s'agira d'historiciser les controverses et expériences politiques au cœur de cette distinction entre participation et délibération.

Les approches ouvertes à la fois au comparatisme diachronique et au comparatisme entre pays seront privilégiées. Il s'agira de comprendre si les pratiques passées et leurs objectifs sont similaires dans les différents contextes historiques nationaux, afin d'éclairer notamment le « moindre attachement culturel aux vertus de la délibération » qui semble caractériser la France par rapport aux États-Unis ou à l'Europe du Nord (Blondiaux 2008).

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2010

Les propositions doivent être adressées à :

**Paula Cossart cossart.paula@free.fr
Julien Talpin, julien.talpin@eui.eu**

Congrès AFSP 2011

Section Thématique 38

Logiques de la participation politique, de la contestation à la démocratie participative

Responsables scientifiques :
David Garibay (Université Lyon 2, TRIANGLE)
Camille Goirand (IEP de Lille, CERAPS)

Appel à communications

L'objectif de cette section thématique sera d'explorer des questions relatives à la participation en portant le regard, non pas uniquement sur les institutions de la démocratie participative locale ou sur ses acteurs les plus évidents (exécutifs locaux, partis, etc), mais aussi sur leur insertion dans un « milieu participatif », dont la composition reste à évaluer.

Alors que l'abstention électorale ne cesse d'augmenter et que la désaffiliation partisane se confirme parmi les citoyens des classes populaires, la démocratie « participative » en appelle à une participation bien plus exigeante, souvent à destination des populations les moins compétentes et les moins participantes. Ces appels rencontrent aussi les demandes de certaines organisations issues des sociétés civiles. L'objectif sera à la fois de discuter ce paradoxe, d'observer comment se configurent les pratiques de la participation politique, et de s'interroger sur la constitution d'espaces « participatifs ».

Cette « section thématique » reposera sur une sociologie comparée des pratiques de participation.

Deux séries de questions seront posées :

- relatives au « milieu participatif », au profil social des participants, et à leurs pratiques (articulation des différentes pratiques de participation, circulation au sein des arènes participatives, motivations et sens donné à la participation, « parcours de participation »...)
- relatives aux réseaux militants et d'action publique (insertion des 'participants' au sein d'espaces de mouvement social ; interactions avec les réseaux d'action publique locale et nationale ; réseaux militants et experts de diffusion de l'impératif participatif...)

Les communications reposeront sur un regard comparé et mettront en valeur les méthodes d'enquête utilisées pour la recherche. Seront appréciés les travaux qui privilégient l'observation ethnographique et l'associent à d'autres méthodes (entretiens, questionnaires, etc).

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2010

Les propositions doivent être adressées à :

david.garibay@univ-lyon2.fr

camille.goirand@orange.fr

Congrès AFSP 2011

Section Thématique 39

Pratiques et dispositifs de participation dans le monde du travail

Responsables scientifiques :

Sophie Béroud (Université Lyon 2, UMR 5206 Triangle)
Nathalie Dompnier (Université Lyon 2, UMR 5206 Triangle)

Appel à communications

La section thématique propose de questionner la diversité des pratiques et des dispositifs de participation, leurs usages et leurs modalités d'appropriation dans le monde du travail. Partant de problématiques développées à propos des organisations partisans et des institutions politiques, l'enjeu est d'interroger les possibles effets d'un impératif participatif sur les pratiques développées dans et par les entreprises.

Les contributions pourront s'inscrire dans les axes suivants :

- **Le repérage d'un « impératif participatif » dans le monde du travail.** L'injonction de participer et de faire participer analysée dans le domaine politique peut-elle également être mise en évidence dans le monde du travail ? Sous quelles formes, dans quelles instances et par quels acteurs est-elle formulée ? Dans quelle mesure cette rhétorique participative contraint-elle les acteurs économiques ?
- **Les effets des normes juridiques sur la représentation des salariés et la représentativité syndicale.** Quelles conceptions de la participation des salariés les différentes législations sur les élections professionnelles et la représentativité syndicale engagent-elles ? Comment ces législations affectent-elles l'organisation interne des syndicats et les dispositifs de participation des salariés ?
- **La participation organisée par et dans l'entreprise.** Quelles sont les traductions de la « responsabilité sociale des entreprises » dans le domaine de la participation des salariés ? Les entreprises d'économie sociale ont-elles une spécificité quant à la conception de l'implication des travailleurs dans la vie de l'entreprise ?
- **Institutionnalisation d'une participation légitime et disqualification des modalités concurrentes.** De quelle manière les règles – *hard* ou *soft law* – qui fixent les formes de participation des salariés contraignent-elles les modalités d'action des organisations syndicales ? Comment sont-elles saisies par les acteurs pour disqualifier certaines pratiques ?

L'appel est ouvert à des contributions proposant des approches variées, portant sur le cas français ou d'autres pays, dans une perspective monographique ou comparative.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2010

Les propositions doivent être adressées à :

sophie.beroud@univ-lyon2.fr et nathalie.dompnier@univ-lyon2.fr

Congrès AFSP 2011

Section Thématique 40

Le travail politique

Responsables scientifiques :

Didier Demazière

Patrick Le Lidec

Appel à communications

Le travail politique peut être considéré comme incertain à maints égards : si les élus y jouent un rôle central, il est une activité collective aux contours flous. Il est un objet de négociations, ajustements et confrontations entre des acteurs aux statuts institutionnels variés, occupant des positions différenciées dans des organisations productives, ayant des carrières et des stratégies spécifiques. Il constitue une entrée analytique pertinente et productive, qui prolonge les interrogations en termes de professionnalisation des activités et des acteurs politiques.

Il s'agit d'analyser comment il est produit et réalisé à travers des régulations multiples, ressortissant d'organisations et de fonctionnements institutionnels, de préférences et engagements individuels ou encore de délimitations et de différenciations de juridictions. Il est nécessaire de croiser les angles d'analyse, car la compréhension de la configuration du travail exige de saisir les modalités d'organisation du travail des élus, les modes de fonctionnement de collectifs de travail composites, les chaînes de coordination et d'autorité entre acteurs, les modes de régulation formelle ou non..., bref les définitions des sphères d'activités respectives – et souvent fluctuantes – de catégories différenciées de travailleurs –qui pour certains circulent entre ces sphères – et leur agencement en un travail politique.

Il importe de faire varier les angles d'approche et les cas empiriques. De multiples dimensions analytiques pourront être explorées, portant par exemple sur les spécificités des activités des élus (et des non élus), sur les modes de constitution des entourages (hauts fonctionnaires, directeurs de services, conseillers, collaborateurs, assistants, consultants...) et sur les collectifs de travail, sur les interdépendances entre acteurs et la production de carrières collectives ou couplées, sur les circulations entre statuts au sein des entourages politiques, etc. Aussi importe-il de prendre en compte une variété de phénomènes et de terrains, par exemple les institutions politiques (notamment les mairies, intercommunalités, conseils généraux et régionaux), les partis politiques, les entreprises politiques constituées autour de personnalités politiques, etc.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2010

Propositions à renvoyer par mail à patrick.le-lidec@cersa.cnrs.fr et d.demaziere@cso.cnrs.fr

Congrès AFSP 2011

Section Thématique 41

Pour une sociologie de la codification du jeu politique (activités, métiers et organisations politiques)

Responsables scientifiques :

Bastien François (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

Jérôme Heurtaux (Paris-Dauphine, IRISSO)

Appel à communications

La compétition politique est un jeu formalisé par des règles parmi lesquelles les normes juridiques (législation électorale, lois de financement des partis politiques, législation sur le métier d'élu...) et la jurisprudence tiennent une place de plus en plus importante dans les sociétés démocratiques. Cette section a pour objectif de réunir des spécialistes de la *codification des activités politiques*, c'est-à-dire de *l'ensemble des activités qui participent de la production du « droit de la politique »* dont l'objet est d'encadrer les activités de représentation politique des professionnels de la politique.

Pourquoi codifie-t-on les activités politiques ? Ce recours routinisé au droit est-il l'effet et le révélateur du processus de *professionnalisation politique* ? Cette juridicisation de la compétition politique est-elle également liée aux *transformations des représentations de l'action publique* ? Quel est le lien, enfin, entre *codification de la politique et changement de régime* ? Loin d'être un moyen de combler un « vide juridique », le droit n'apparaît-il pas dans une conjoncture critique comme un langage commun aux acteurs, apportant une stabilité même relative et éphémère dans des situations de forte incertitude ? Ne s'avère-t-il pas ici comme un outil indispensable pour poser des règles, susciter des routines, fixer des catégories politiques (comme celle de « parti » par exemple) et marquer les frontières de l'univers politique ?

Pour répondre à ces questions, il s'agira de porter une attention particulière à la sociologie des acteurs politiques et autres entrepreneurs de norme qui produisent un droit dont ils sont en général les premiers assujettis, ainsi qu'aux usages politiques de la codification. Cette approche du droit comme instrument politique ne fera pas l'économie, dans le même temps, d'une prise en compte des contraintes que le langage et les catégories juridiques, les interprétations des juristes et les étapes obligées des procédures font peser sur l'usage politique du droit. La contribution des professionnels du droit pourra être analysée. Les travaux qui interrogeront les raisons qui rendent possible ces pratiques de codification seront les bienvenus, de même que ceux qui proposeront une analyse empirique des processus concrets de fabrication de la loi en étant attentif aux dimensions discursives (débats parlementaires, travaux des commissions) et non discursives (dimensions institutionnelles et procédurales, temporalité, etc.).

On essaiera de combiner des méthodes et des échelles d'analyse variées et des terrains très différents du point de vue géographique et socio-historique afin de rechercher un comparatisme tant dans le temps que dans l'espace.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2010

Les propositions doivent être adressées à :

bastien.francois@univ-paris1.fr

jheurtaux@yahoo.fr

Congrès AFSP 2011

Section Thématique 42

Les enjeux politiques et académiques des réformes de l'enseignement du droit : perspectives comparées

Responsables scientifiques :
Liora Israël (EHESS-CMH-ENS, Paris)
Rachel Vanneuille (CERAPS-CNRS, Lille)

Appel à communications

Un ensemble de travaux a mis au jour le rôle du droit comme instrument du et de pouvoir, invitant à analyser les enjeux dont il est l'objet. La transmission des savoirs juridiques est partie intégrante de ces enjeux. Participant de la formation de ceux qui seront amenés à concevoir ou à mettre en œuvre le droit, elle est justiciable d'une analyse en termes de luttes relatives à la définition et à l'homologation des savoirs et instruments jugés utiles pour gouverner. Afin d'analyser ces luttes, la session thématique propose d'enquêter sur les réformes de l'enseignement du droit – réformes envisagées ou entreprises ; en France ou à l'étranger ; passées ou présentes –. Ces moments de réforme suscitent des formes de justification ou de critique qui permettent de mettre au jour les arguments échangés, les tensions entre institutions d'enseignement, les disciplines menacées ou encensées, les acteurs centraux ou marginalisés. L'observation d'expériences étrangères, comme de situations passées, permettra d'interroger les éventuelles spécificités des enjeux nationaux et leur caractère inédit, ou non, en matière d'enseignement du droit. Elle permettra aussi de questionner l'existence, au-delà de la succession des luttes à l'occasion de telle ou telle réforme, d'une « politique du droit ».

Plusieurs séries de questions fournissent le cadre des deux sessions proposées :

1/ Sociologie et logiques d'action des acteurs engagés dans les réformes

Il s'agit de s'interroger sur l'existence de configurations spécifiques d'acteurs et de rhétoriques liées à l'enseignement du droit : quels types d'acteurs sont-ils impliqués dans les réformes ou tentatives de réforme de l'enseignement du droit? De quelles manières, avec quels argumentaires, se mobilisent-ils ? Selon les réformes concernées, quelles sont les configurations, plus ou moins conflictuelles, engagées entre ces acteurs ?

2/ Nature des transformations des savoirs juridiques

Le questionnement porte ici sur les définitions du droit comme savoir qui sont véhiculées par ces réformes ou tentatives de réforme : comment sont redéfinies les hiérarchies entre disciplines et entre sous-disciplines, *via* le réagencement des *curricula*, l'introduction de nouvelles matières, la création de cursus ou filières ? Peut-on repérer des transferts de contenus et/ou de méthodes d'enseignement entre institutions nationales ou entre institutions nationales et étrangères ? Quelles finalités sont-elles assignées à ces transformations ?

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2010

Les propositions doivent être adressées à :

israel@ehess.fr

rachel.vanneuille@wanadoo.fr

Congrès AFSP 2011

Section Thématique 43

Le rapport aux institutions des descendants d'immigrés

Responsables scientifiques :

Ariane Jossin (Centre Marc Bloch / CRAPE)

Ingrid Tucci (Deutsches Institut für Wirtschaftsforschung / ERIS, Maurice Halbwachs)

Appel à communications

Avec le processus de socialisation et de passage à l'âge adulte se forme le rapport des jeunes aux institutions. Cette rencontre avec les représentants de l'Etat n'est pas toujours bien vécue par les descendants d'immigrés des quartiers défavorisés : orientations forcées à l'école, absence de débouchés professionnels, discriminations fréquentes (à l'embauche, au quotidien...), relation tendue avec les forces de police, impression de ne pas être représentés politiquement, relégation dans des zones de non-droit, etc. Conséquemment, ils expriment un rapport ambigu aux institutions, lorsqu'il n'est pas franchement hostile. On observe alors qu'une partie importante de ces jeunes ne compte plus sur l'acquisition de compétences et de savoir pour leur promotion sociale, mais bien plus sur leurs réseaux sociaux. Des études portant sur les parcours professionnels dans les quartiers défavorisés ont montré que cette participation à des groupes de pairs peut mener à une forme marginalisation de l'individu et donc accentuer cette coupure face aux institutions. C'est cette relation tumultueuse de certains jeunes descendants d'immigrés aux institutions qui sera étudiée dans la section thématique. Ceci ne devra pas exclure des contributions portant sur les relations plus simples des descendants d'immigrés à ces mêmes institutions.

Plusieurs éléments pourront être pris en compte dans l'analyse de ce rapport aux institutions : la situation sociale de l'individu, l'histoire migratoire familiale, les caractéristiques de l'implantation géographique des jeunes, leur parcours scolaire et leurs stratégies d'accès à l'emploi, l'importance des réseaux interethniques dans le pays d'accueil et des phénomènes de socialisation au sein des groupes de pairs. Au niveau macrosociologique, ce sont également les particularités du pays d'accueil en matière de droit de la nationalité et de politique d'intégration, ainsi que le système éducatif de la société d'accueil qui pourront être étudiés.

Les propositions de communication comparatistes sont les bienvenues.

Les communications pourront porter sur les thèmes suivants :

- Le rapport des jeunes descendants d'immigrés aux institutions : institution scolaire, force de police, institutions et partis politiques, institutions du marché du travail...
- L'expérience de la discrimination
- L'influence du contexte national (conception de la citoyenneté, politiques d'intégration, représentations de l'immigration) sur le rapport des descendants de migrants aux institutions et sur leur lien à la citoyenneté.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2010

Les propositions de communication sont à envoyer à Ariane Jossin ja@cmb.hu-berlin.de

Congrès AFSP 2011

Section Thématique 44

Comparer les Parlements *Comparing legislatures*

Responsables scientifiques :
Olivier Costa (CNRS SPIRIT Sciences Po Bordeaux)
Olivier Rozenberg (FNSP, CEE)
Anne-Laure Beaussier (CEPEL)
Selma Bendjaballah (CEE)

Appel à communications / Call for papers

Cette section thématique, proposée par le *Groupe de recherche sur les Parlements et les Parlementaires* (GRPP) de l'AFSP, souhaite faire un état des lieux des recherches parlementaires intégrant une dimension comparée. Il s'agira de réfléchir, d'un point de vue méthodologique aussi bien qu'analytique, aux rapports entre politique comparée et *legislative studies*. L'interrogation à cet égard est double.

- Comment mobiliser l'outil comparatif pour saisir le rôle et le fonctionnement des assemblées parlementaires contemporaines ? Les grandes catégories de l'analyse comparée, des types de régime au degré de consensus, font-ils sens lorsqu'on étudie les parlements ?
- Réciproquement, on s'interrogera sur l'apport de l'étude des parlements à l'analyse comparée. Que dit la comparaison des parlements des différences entre systèmes politiques ? Les variables saillantes de cette comparaison (*working/talking parliaments*, degré de rationalisme et de discipline, magnitude électorale...) peuvent-elles contribuer à rendre compte des spécificités des régimes politiques ?

L'enjeu du questionnement est autant analytique que méthodologique. Analyses de votes, de débats, travaux des commissions, études sociographiques des législateurs : les bases sur lesquelles une comparaison empirique des parlements peut être assise sont nombreuses. La session thématique s'efforcera d'évaluer l'apport de ces différentes données en questionnant notamment les modalités d'organisation interne des assemblées.

Ces différentes perspectives seront déclinées en deux modules :

1. Comparer le Parlement français. Longtemps pensé au prisme de son exceptionnalité, le Parlement français peut et doit être comparé à ses homologues – européens notamment – afin de prendre la mesure de sa marginalité supposée.
2. Comparer le Congrès américain et/ou le Parlement européen. Egalement « hors normes » à bien des égards, ces deux organisations singulières appellent à être comparées l'une à l'autre ainsi qu'à d'autres assemblées afin de mieux situer les parlements des régimes non parlementaires.

Cette section thématique privilégiera les communications présentant des travaux comparatifs empiriques ou théoriques, actuels ou historiques, intégrant tout type de parlement, national ou supranational. La priorité sera donnée aux parlements des « démocraties avancées », tout particulièrement au Congrès américain, au Parlement français et au Parlement européen. Les organisateurs sont ouverts à toutes les approches et méthodes.

This section, focusing on "Comparing legislatures", aims at reviewing current parliamentary researches building on a comparative perspective.

Dwelling upon a methodological and analytical point of view, the panel addresses in priority the question of the relationships between comparative politics and legislative studies.

To this end, two related questions are submitted to analysis:

- How useful are comparative political studies to understand the role and performance of contemporary Legislatures? To what extent are the main approaches of comparative political analysis - such as political regimes typologies, consensual democracies - helpful to study contemporary legislatures?

- Similarly, what can comparative politics learn from the study of legislatures? What do Parliament comparisons tell us about the configuration of political systems? To what extent are the main variables of Parliament comparisons like Working/ talking Parliament, degree of rationalism and degree of consensus, electoral magnitude, valuable to understand the features of political regimes?

Purposes behind these questions are both analytical and methodological.

Regarding the numerous ways to compare Legislatures from RCVs studies to parliamentary debates analysis, and to MP's sociography, this section questions the value of these different methods in a comparative research design, with specific focus on internal arrangements of Legislatures.

These issues will be addressed through two different workshops:

1) Comparing the French Parliament: often viewed as a relatively weak institution, we aim to test alleged marginality of the French Parliament, by considering the various elements that allow comparisons with its European counterparts.

2) Comparing the US Congress and/or the European Parliament. Also considered as exceptional, these two legislatures need to be compared, either to each other, or to other national parliaments. The stake here targets better understanding of the functioning of Legislatures in non-parliamentary systems.

This thematic section gives the priority to Contributions dealing with comparative approaches (either empirical or theoretical), focusing on various kinds of Legislatures (national or supranational). Papers analyzing advanced democratic legislatures, especially the American Congress, the French Parliament and the European Parliament, are very expected. The GRPP team will encourage any kind of approach or method.

Date limite d'envoi des propositions / Deadline for proposals : 15 octobre 2010

Les propositions doivent être adressées à :

Proposals would be sent to :

o.costa@sciencespobordeaux.fr

olivier.rozenberg@sciences-po.fr

Congrès AFSP 2011

Section Thématique 45

Quantifier le monde et l'Europe : acteurs, outils et appropriations

Responsables scientifiques :
Etienne Penissat (MSH Ange-Guépin / CMH)
Jay Rowell (GSPE-PRISME)

Appel à communications

La production d'indicateurs statistiques, de nomenclatures et de conventions économiques visant à comparer, à évaluer et à orienter les conduites économiques et politiques n'est pas un phénomène nouveau. Pourtant, depuis une vingtaine d'années, la production et la circulation d'instruments de connaissance et d'action semble subir un certain nombre de transformations : démultiplication des lieux de production ; accentuation de la pression normative par des « politiques du chiffre » ; recours grandissant à des indicateurs statistiques qui reposent sur l'hypothèse d'une commensurabilité universelle ; transformation des formes d'articulation entre savoir et pouvoir qui s'inscrit dans de nouveaux dispositifs de coordination d'espaces d'action régionale ou mondiale.

En proposant une entrée par la production et de l'appropriation des outils statistiques, l'objectif de la Section Thématique est d'analyser les processus de construction d'espaces politiques et bureaucratiques transnationaux, notamment européens. Les communications pourront porter sur deux axes principaux.

Le premier consiste à se focaliser sur les processus de fabrication des outils statistiques internationaux et sur les institutions qui les labellisent. Il s'agit d'analyser les controverses, négociations et processus concrets de conception des enquêtes (enquêtes « Forces de travail » ou « Eurobaromètre » de l'UE ; enquête PISA etc.), des catégories statistiques (nomenclatures de professions ou d'éducation, indicateurs thématiques) ou encore des méthodes (modèles économétriques, enquêtes par panel ou expérimentales) qui institutionnalisent de nouvelles catégories et échelles d'observation et d'action. De même, l'histoire spécifique des services statistiques et des statisticiens de ces organismes internationaux, privés ou publics, ainsi que l'identification des ressources et réseaux efficaces des acteurs contribuera à replacer ces productions chiffrées dans des processus de professionnalisation et d'autonomisation de l'expertise « internationale ». L'ambition est alors d'identifier les articulations avec les cadres nationaux, les dynamiques d'élaboration d'ordres internationaux distincts et la production de nouvelles manières de définir, de découper et d'agir sur le monde social.

Un second axe pourra se centrer sur les formes de diffusion et d'appropriation des outils statistiques afin d'identifier leurs usages possibles. La focale peut se placer directement au niveau des espaces transnationaux, notamment pour mettre au jour des processus d'unification de champs économique, scientifique ou bureaucratique. Mais elle peut aussi être verticale en observant leurs réappropriations nationales voire locales. Sont alors privilégiés les transformations des chaînes de production statistique et les contraintes pesant sur les institutions nationales ; les usages militants et politiques ou encore la mobilisation de ces outils dans des dispositifs d'action publique. Par ce biais, il s'agit d'interroger la solidité des outils internationaux à la lumière de leur capacité à enrôler des acteurs impliqués dans l'action publique nationale ou internationale en leur fournissant des ressources et des savoir-faire susceptibles de faire émerger de nouvelles formes de domination (ou leur subversion) ou encore d'étudier les échecs de leur imposition.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2010

Les propositions doivent être adressées à :

Etienne.Penissat@ens.fr

Jay.Rowell@misha.fr

Congrès AFSP 2011

Section Thématique 46

L'eupéanisation et ses coins d'ombre : vers une normalisation des études européennes ?

Responsables scientifiques :
Denis Duez (Facultés universitaires Saint-Louis, Bruxelles)
Sabine Saurugger (Institut d'études politiques de Grenoble)

Appel à communications

Le concept d'eupéanisation s'est imposé comme un concept à succès dans le champ des études européennes. Toutefois, si les travaux sur ce thème se sont multipliés, ils restent le plus souvent marqués par de nombreux coins d'ombre. La plupart des recherches achoppent sur un triple écueil. Elles regroupent tout d'abord deux littératures qui dialoguent peu. D'un côté, une littérature anglophone qui s'est attachée à conceptualiser la notion d'eupéanisation. De l'autre, une littérature francophone, plus sociologique, qui juxtapose des travaux empiriques, parfois au détriment d'une conceptualisation poussée. Enfin, les études sur l'eupéanisation peinent à proposer une montée en généralité susceptible de nous informer des effets politiques et sociaux structurels de l'intégration européenne.

Compte tenu de ces écueils, l'objectif de la ST est de réinscrire les recherches sur l'eupéanisation dans une perspective plus large. Cet effort de normalisation des études européennes suppose de rompre avec la posture considérant l'Union européenne comme un phénomène *sui generis*.

Les communications attendues seront théoriques ou empiriques. Elles proposeront une discussion sur les apports et les limites de la notion d'eupéanisation. Théoriques, elles éviteront de reproduire un nouvel état de l'art au profit d'une ouverture accrue sur les approches classiques de science politique. Empiriques, elles veilleront à ne pas offrir une simple étude de cas mais à discuter les résultats obtenus à l'aune d'autres recherches empiriques et approches et méthodes de science politique.

Une attention particulière sera accordée aux problématiques suivantes :

1. *Les sources de l'eupéanisation* : comment différencier l'influence de l'Union européenne de celle exercée par la mondialisation, d'autres institutions internationales ou encore d'autres États ? Cette question est liée à celles de la causalité et de la corrélation dans les études sur l'eupéanisation. Comment penser le passage d'une causalité séquentielle et unidirectionnelle à un modèle de causalité intriqué supposant que les niveaux nationaux, européen et international interagissent en permanence ?
2. *Le non-changement du niveau national* : comment penser et étudier empiriquement l'absence de changement au niveau national ? Si cette attitude a été étudiée sous forme de résistances au changement aussi bien d'un point de vue de politique, de sociologie et de pensée politique, il est pertinent d'élargir la réflexion. Quels enseignements peut-on tirer des travaux en ce domaine ? Dans quelle mesure les études sur les résistances à l'intégration européenne ont-elles contribué à enrichir la science politique ?

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2010

Les propositions doivent être adressées à :

duetz@fusl.ac.be

sabine.saurugger@iep-grenoble.fr

Congrès AFSP 2011

Section Thématique 47

Droits de l'homme et démocratie dans l'ensemble européen

Responsables scientifiques :

**Justine Lacroix (Département de science politique, Université libre de Bruxelles)
Thierry Ménissier (Département de philosophie, Université Pierre Mendès France –
Grenoble 2 et IEP Grenoble)**

Appel à communications

Cette section thématique, orientée vers la théorie et la philosophie politiques, vise à interroger la relation entre les droits de l'homme et du citoyen et la démocratie, entendue à la fois comme régime et comme société. Que le modèle démocratique occidental soit lié à la notion de droits de l'homme semble évident ; mais il serait évidemment réducteur de considérer la démocratie uniquement comme « le régime des droits de l'homme ». Il est apparu donc opportun d'examiner plus précisément la relation entre les droits et la constitution d'une *société politique démocratique*, ce qu'on envisagera selon les axes suivants : (1) il s'agit de réfléchir à la manière dont la définition de la démocratie se conçoit, dans la tradition moderne et telle qu'elle est issue des Lumières, à partir de *droit universels* – comment cette détermination universaliste peut-elle s'articuler à la définition de critères de citoyenneté ? A cet égard, il conviendra d'interroger la variété des situations de la relation entre droits de l'homme et du citoyen et démocratie au sein de l'Union Européenne. (2) Les critiques contre les droits de l'homme, quel impact ont-elles sur les *remises en question et sur les évolutions de la démocratie* ? Comment ont-elles fait évoluer et peuvent encore faire évoluer les droits *des citoyens* ? De quelle manière visent-elles une autre configuration de la pratique démocratique ? (3) En considérant le *rapport entre demande de droits et revendication de démocratie*, l'augmentation de droits renforce-t-elle la démocratie, ou bien les droits demandés tendent-ils à *fragmenter l'espace commun de la démocratie* ? Plus précisément, quels droits sont revendiqués, et selon quelle évolution possible peut-on concevoir la demande de droits ? Peut-on enfin *déterminer une limite au-delà de laquelle* la demande de droits s'avère contradictoire à la fois avec l'universalisme qui nourrit la notion de droit de l'homme et avec l'existence d'une société politique commune ?

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2010

Les propositions doivent être adressées aux deux organisateurs :

jlacroix@ulb.ac.be

thierry.menissier@wanadoo.fr

Congrès AFSP 2011

Section Thématique 48

Que font les terrains autoritaires aux théories de l'action collective ?

Responsables scientifiques :
Marie Laure Geoffray (IEP de Paris)
Tatyana Shukan (IEP de Paris)

Appel à communications

Cette section thématique a pour objectif d'interroger les théories de l'action collective à partir d'enquêtes faites en contexte autoritaire. Dans ces contextes, parents pauvres des théories de l'action collective, élaborées en démocratie, deux logiques sont privilégiées : les logiques oppositionnelles et celles de résistance, aux dépens des actions de protestation et de contestation (deux termes interchangeables ?), autrement dit des formes d'action organisées en amont et visibles dans l'espace public, qui défient ouvertement un ordre politique en vigueur et entraînent souvent une répression des gouvernements.

A partir de travaux récents (Lüdtke 1994, 2000 ; Kott 2002), nous souhaitons questionner les passages trop souvent postulés entre résistance et protestation/contestation à travers une interrogation sur les pratiques de l'action collective protestataire et leurs coûts spécifiques (Vairel/Pommerolle 2008). Nous proposons donc dans cette ST d'apporter des éclairages nouveaux sur le périmètre de validité des théories de l'action collective dans des contextes souvent ignorés.

La première session questionnera les frontières du politique en matière d'action collective. L'action collective en contexte autoritaire ne prend pas toujours la forme des protestations devenues classiques en démocratie (grève, manifestation, etc.), même si on note des pratiques d'investissement de la rue. Dès lors, à partir de quel moment peut-on affirmer qu'il y a action collective dans un contexte autoritaire ? Quelles catégories analytiques utiliser pour l'appréhender ? Dans quelles conditions et dans quelle mesure le chercheur doit-il respecter les catégories indigènes (notamment le refus des catégories « politique » et « militant ») ou bien tenter d'interpréter ces pratiques de présentation de soi comme des jeux stratégiques (Arnaud/Guionnet 2005) ?

La seconde session étudiera comment joue le contexte. Existe-t-il une spécificité des contextes autoritaires ? Peut-on en délimiter les contours : coûts spécifiques de l'engagement du fait des modes de répression et dimension émotive de la peur ? Comment cela joue-t-il sur l'action collective et sur quelles dimensions de cette action (stratégies des acteurs, formes d'action, dimension individuelle de l'engagement) ? A l'inverse, étudier l'action collective dans ces contextes-là nous permet-il de mieux saisir les contours de la domination dans les régimes autoritaires ?

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2010

Propositions à renvoyer par mail à Marie Laure Geoffray marielaureg@gmail.com et Tatyana Shukan tania.shukan@gmail.com

Bibliographie

- ARNAUD Lionel et GUIONNET Christine (dir.), *Les frontières du politique*, Presses Universitaires de France, 2005
BAYAT Asef, *Street Politics. Poor People Movements in Iran*, Columbia University Press, New York, 1997.
BENNANI CHRAIBI Mounia, FILLIEULE Olivier, *Résistances et protestations dans les sociétés musulmanes*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003.
BLOCH Vincent, « Le sens de la lutte », *Communisme*, n° 85/86, 2006, pp. 125-147.
HERMET Guy, « Dictatures bourgeoises et modernisation conservatrice. Problèmes méthodologiques de l'analyse des situations autoritaires », *Revue Française de Sciences Politiques*, 25(6), 1975, pp. 1029-1061.
KOTT Sandrine (dir.), Pour une histoire sociale du pouvoir en Europe communiste. *Revue d'histoire moderne et contemporaine*. Vol. 49, n°

2, 2002, pp. 5-254.

LÜDTKE Alf (ed), *Histoire du quotidien*, Paris, Editions de la Maison des sciences de l'homme, 1994.

LÜDTKE Alf, *Des ouvriers dans l'Allemagne du XXe siècle, le quotidien des dictatures*, Paris, l'Harmattan, 2000.

POMMEROLLE Marie-Emmanuelle et VAIREL Frédéric, « Subvertir et définir : que nous apprend le militantisme sur les espaces politiques en « transition » ? Texte d'appel à la journée d'étude organisée par l'Institut des Sciences Sociales du Politique (ISP/CNRS), décembre 2008.

SCOTT James, *Weapons of the Weak. Everyday Forms of Peasant Resistance*, Yale, Yale University Press, 1985.

TILLY Charles, « Repression, mobilization, and explanation » in DAVENPORT Christian, JOHNSTON Hank, MUELLER Coral (ed), *Repression and mobilization*, Minneapolis : University of Minnesota Press, 2005, pp. 211-226.

WIKTOROWICZ Quintan, *Islamic activism: a social movement perspective*, Bloomington, University of Indiana Press, 2004.

YURCHAK Alexey, *Everything was for ever, until it was no more*, Princeton University Press, Princeton, 2006.

Congrès AFSP 2011

Section Thématique 49

Le pouvoir de la croyance. Le statut explicatif d'un concept problématique.

Responsables scientifiques :
Gildas Renou (CRAPE)
Antoine Vion (Université de Méditerranée)

Appel à communications

La perspective de cette ST s'appuie sur le diagnostic suivant. La science politique française a traditionnellement développé un usage *épistémologique* de la catégorie de 'croyance'. C'est en effet dans le cadre d'une théorie de la connaissance ordinaire qu'est souvent utilisé ce concept. Il sert alors à pointer les limites de représentations sociales, qui sont mesurées à l'aune de la vérité établie par la science et la philosophie. C'est par exemple le cas de l'analyse influente élaborée de R. Boudon sur l'idéologie et sur les « *causalités imaginaires* » (Boudon 1986). La sociologie de l'action publique fait aussi depuis longtemps une large place à l'idée de systèmes de croyance cohérents qui orientent la prise de décision (Putnam, 1973 ; Sabatier & Hunter, 1989 ; Della Porta, 2000).

Il existe cependant une autre méthode d'investigation des croyances, que nous qualifierons de *d'analyse dynamique*, que cette section thématique entend interroger pour en évaluer la portée, en mesurer les difficultés et en identifier les éventuelles limites. Une croyance, dans cette perspective initiée par Hume, n'est plus ni fondée par la seule raison, ni opposée à ce qui est « objectif » : elle est envisagée comme une dimension de l'agir humain, nécessairement ancrée dans l'incertitude et dans le recours à des conventions pour se conduire et se coordonner. La croyance ne renvoie ici pas d'abord à une intériorité, ni à un rapport d'une pensée « subjective » avec une réalité « objective » et « vraie », mais la dynamique de la coopération sociale, au sens le plus large. Cette entrée amène à examiner, sous un nouveau jour, les articulations, souvent implicites en science politique, entre les quatre instances suivantes : les **croyances** (entendues comme des 'dispositions à agir') / les formes de **mises en discours** disponibles et valorisées / la prévisibilité et la convergence des **conduites**. La solidité de des articulations entre ces instances analytiques se pose pour plusieurs des enjeux centraux de la discipline. Concernant le vote : est-ce que vote de croyances et comment en construire une épreuve ajustée ? Concernant l'engagement : on sait aujourd'hui que le partage exhaustif d'une même profession de foi n'est pas un préalable nécessaire et suffisant à l'engagement politique des militants. Mais on ne peut pas non plus soutenir que les agents ont un rapport strictement utilitariste à l'expression de convictions, qui deviendraient alors modulables à volonté, ce que les analyses politologiques des discours des élus - même les plus versatiles - réfutent.

L'enjeu de cette section thématique est donc d'essayer de clarifier l'articulation des instances analytiques traditionnellement mobilisées dans les approches de science politique qui s'intéressent à la croyance, et qui, pour les anglo-saxons tournent autour des concepts *believing / sharing / belonging*. Les réflexions épistémologiques ou méthodologiques relatives à toute forme d'explication des faits sociaux par la croyance ou d'explication des modalités de formation, de diffusion, de partage ou d'imposition de croyances sont ici les bienvenues.

Trois axes peuvent dessiner les pistes de réflexion pour les travaux de cette section thématique. Ils seront susceptibles d'être réélaborés en fonction des communications retenues.

***Doxa, « adhésion doxique » et mimétisme des croyances** C'est à l'œuvre de P. Bourdieu que l'on doit la proposition et la diffusion du concept de *doxa*, qui permet de désigner une forme d'adhésion intellectuelle non formulée, une « opinion » calquée sur une prétendue bonne manière de penser, une *orthodoxie*. Cette façon de concevoir la croyance rend le contenu de la croyance secondaire par rapport à l'intérêt objectif des agents à endosser un discours donné, à reconduire les signes extérieurs d'une appartenance à un groupe social. L'idée d'« adhésion doxique », selon laquelle la domination repose sur une asymétrie maintenue par un ensemble d'« allant de soi », permet de saisir les dynamiques de la reproduction sociale. Elle n'en pose pas moins de redoutables problèmes méthodologiques de repérage empirique de ces formes d'adhésion. Cette idée se situe, dans l'œuvre P. Bourdieu, au cœur d'enjeux anthropologiques fondamentaux : la définition des bonnes raisons de vivre et de mourir, la définition des grandeurs et des noblesses, telles qu'elles sont sans cesse réélaborées par le « moteur » de la puissance

de catégorisation et de légitimation des sociétés : le pouvoir symbolique (Bourdieu 1977). Plus récemment, de nombreux travaux ont fait explicitement référence aux phénomènes d'adhésion à la *doxa* « néolibérale » parmi les élites et dans la conduite de l'action publique. Il importerait ici de soulever la question du phénomène de mimétisme inconscient des croyances qu'implique la théorie de la *doxa*. Peut-on qualifier l'adhésion doxique comme une croyance inculquée ou révisée sans épreuve de réalité ? Quelle en serait la logique sociologique ?

**** Cadrages et croyances partagées.** Initiée par Goffman, élargie par Benford & Snow (2000), l'analyse des cadres (*frame analysis*) est devenue au fil des années une façon courante d'appréhender l'enjeu des croyances dans la participation et l'engagement politiques, notamment dans le domaine des mouvements sociaux. Mais sa diffusion ne va pas de soi. Elle évite en effet soigneusement la difficulté mise en évidence, par les anthropologues et les philosophes, de l'ambiguïté qu'il existe à postuler des états mentaux à l'origine des conduites d'autrui (Pouillon 1977), et même à considérer que la croyance est un rapport au monde consubstantiel à toutes les cultures humaines (Needham 1972), qui en outre jouerait le rôle d'instance causale déterminante. Cette critique pourrait aussi être adressée à l'endroit des travaux défendant une « *épidémiologie des représentations* » (Sperber 1990) qui tendent à réifier des états mentaux et à envisager l'étude de leur diffusion et leur partage comme le cœur de l'agenda des sciences humaines, dans le cadre d'une naturalisation des sciences humaines. Comment peut-on être rigoureusement certain que des croyances sont collectivement et identiquement partagées par les membres d'un groupe ? Pourquoi établir un lien de détermination entre cet ordre supposé et les pratiques sociales, comme l'acclamation populaire d'un cortège politique (Mariot 2001) ? Le succès d'une mobilisation collective *peut-il* et *doit-il* être corrélé à l'univocité et au partage général d'un cadre de mobilisation ? La même question se pose concernant le consensus normatif dont les politiques publiques sont censées faire l'objet. Les travaux empiriques qui mettent en oeuvre la *frame analysis* tendent plutôt à montrer l'inverse dans leurs comptes-rendus d'enquête, en soulignant la pluralité voire l'hétérogénéité des raisons d'agir donc à se méfier de la pente idéaliste à laquelle ce type d'approche peut donner lieu (Contamin 2009). Cette tension, sinon contradiction, doit inviter les usagers de ce concept à porter au jour les théories de l'action et de la cognition sous-jacentes à ce schème conceptuel, et le cas échéant à amender ou compléter le modèle actuellement en vigueur.

***** La dynamique des croyances : croire, ne plus croire, croire différemment.** Si les croyances politiques sont d'emblée sociales, elles sont aussi d'emblée historiques, donc soumises aux changements et aux redéfinitions. L'exemple de la transformation des modalités du croire dans l'idéal communiste en France, entre les années 1950 et les années 2000 en fournit un exemple particulièrement éloquent (Pudal 2009). Mais pour travailler sur ce plan, tant chez les groupes que chez les individus, les outils conceptuels sont rares. La notion de « révision des croyances » est pour cette raison centrale (Livet & Thévenot 1997). Dans le paradigme conventionnaliste développé surtout en économie, elle désigne le résultat d'une épreuve de réalité, qui vient modifier les attentes de l'action et les prémisses de la cognition, en prenant en compte des événements antérieurs. Mais cette approche se heurte à des questions majeures qui invitent à articuler cette notion avec d'autres dimensions, moins cognitives et davantage ancrées à des appartenances sociales. En effet, les travaux sur les conduites à risque, sur les comportements individuels face aux changements climatiques, ou sur l'attachement de certains groupes sociaux aux récits de l'« *intelligent design* » et du créationnisme, rappellent que l'accumulation de preuves et d'épreuves ne suffit pas à induire mécaniquement une modification des croyances exprimées et des comportements. Au contraire, le renforcement ou l'absolutisation des croyances, sur lequel reposent les fanatismes, pose à nouveau la question du mimétisme et de l'existence de « groupes de référence doxique » dans la réélaboration continue du cadrage des enjeux auxquels s'intéresse la science politique.

Il s'agit donc au final d'interroger le statut explicatif de la croyance en ce qu'il se présente souvent soit comme une forme d'argument explicatif en dernier ressort, soit comme une instance sans relation consistante par rapport aux déterminations dites « objectives ».

Le débat s'enrichira de la pluralité des approches et des terrains d'investigation (participation politique, militantisme, action publique, relations internationales, analyse de crises politique, etc.) et visera à comprendre si la perspective d'une analyse dynamique des croyances peut éclairer d'un jour nouveau des objets variés de la science politique.

Les communications pourront s'appuyer sur des enquêtes empiriques permettant de mettre à l'épreuve ces interrogations, et ainsi de participer au travail collectif visant à la clarification épistémologique de l'usage des catégories et des schèmes explicatifs mis en question.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2010

Les projets de communications, exprimés dans un format n'excédant pas 7000 signes (espaces compris), devront être adressés aux deux organisateurs aux adresses suivantes : antoine.vion@univmed.fr et renou.gildas@club-internet.fr

- Benford, R. D. & Snow D. A. 2000. "Framing Processes and Social Movements: An Overview and Assessment." *Annual Review of Sociology* 26: 11-39.
- Boudon, R., 1986, *L'idéologie ou l'origine des idées reçues*, Seuil.
- Bourdieu, P., 1977, « La production de la croyance: contribution à une économie des biens symboliques », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°13.
- Contamin, J.-G., 2009, « Analyse de cadres », in Fillieule O., Mathieu L., Péchu C., dir., *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Les Presses de Sciences-Po.
- Della Porta, D., 2000, "Social Capital, Beliefs in Government and Political Corruption, in S.J. Pharr and R. D. Putnam (eds.), *Disaffected Democracies. What's Troubling the Trilateral Countries*, Princeton, Princeton University Press, 2000, pp. 202-229.
- Livet, P., & Thevenot, L., 1997, « Modes d'action collective et construction éthique », in Dupuy J.-P. & Livet P., dir., *Les limites de la rationalité. Tome 1*, La Découverte.
- Hamayon, 2003, « Faire des bonds fait-il voler l'âme ? De l'acte rituel en Sibérie chamaniste », *Ethnologies*, Volume 25, numéro 1, 2003, p. 29-53
- Needham, R., 1972, *Belief, language, and experience*, Oxford, Basil Blackwell.
- Mariot, N., 2001, « Les formes élémentaires de l'effervescence collective », *RFSP*, Volume 51, Numéro 5, pp. 707-738
- Pouillon, J., 1977, « Remarques sur le verbe « croire » » in Izard & Smith, dir., *La fonction symbolique*, Gallimard.
- Pudal, P., 2009, *Un monde défait. Les communistes français de 1956 à nos jours*, Le Croquant.
- Putnam, R., 1973, *Beliefs Of Politicians: Ideology, Conflict, And Democracy In Britain And Italy*, Yale University Press.
- Sabatier R. & Hunter, S, 1989, « The Incorporation of Causal Perceptions into Models of Elite Belief Systems », *Political Research Quarterly*, 1989 42: 229-261.
- Sperber, D., 1990, "The epidemiology of beliefs", in Colin Fraser & George Gaskell (eds.) *The social psychological study of widespread beliefs*, Oxford: Clarendon Press, 25-44.

Congrès AFSP 2011

Section Thématique 50

Les politiques symboliques existent-elles ?

Responsables scientifiques :
Sarah Gensburger (CEE, Sciences-Po)
Antoine Mandret-Degeilh (CEE, Sciences Po)

Appel à communications

Si l'expression « politiques symboliques » n'est pas absente de la littérature de science politique, l'objet qu'elle est susceptible de désigner n'a jusqu'ici guère retenu l'intérêt des analystes de l'action publique. Partant de ce décalage, cette section thématique, interdisciplinaire, se propose d'ouvrir la boîte noire de la diversité du recours aux symboles dans les politiques publiques et de prendre au sérieux l'expression de « politiques symboliques » en la questionnant d'un point de vue théorique et empirique :

- Il s'agit de s'interroger sur la pertinence des « politiques symboliques » comme catégorie d'action publique et, le cas échéant, sur l'opérationnalisation d'un tel concept - les questionnements d'ordre méthodologique, portant sur les sources et les dispositifs d'enquête notamment, sont ici les bienvenus – ainsi que sur son articulation avec d'autres catégories de l'action publique (politiques d'intégration, politiques de la mémoire, propagande/éducation civique, etc.). Les réflexions portant sur l'instrumentation symbolique de l'action publique, sur ses caractéristiques et ses spécificités par rapport à des instruments plus classiques, en termes de contrainte sociale et politique ou d'incitation budgétaire, par exemple, sont vivement encouragées.

- Les organisateurs invitent également à la présentation d'études de cas de « politiques symboliques ». Les questionnements empiriques plus spécifiquement relatifs aux instruments symboliques mobilisés, à leur (dé)politisation voire (dé)partisanisation, aux acteurs en présence ou encore à la genèse, à la sectorisation et à l'évaluation des politiques symboliques seront appréciés. Les propositions qui porteraient une attention davantage anthropologique aux appropriations sociales complexes de ces dites politiques – et plus particulièrement au rapport entre polysémie symbolique et efficacité politique – seront également plébiscitées, de même que celles qui interrogeront la spécificité du contexte démocratique de la fin du 20ème siècle dans le développement de ces « politiques symboliques ».

D'autres propositions de communication, traitant de l'historiographie des « politiques symboliques », par exemple, ou encore soulevant d'autres questionnements que ceux suggérés ici seront également étudiées avec attention.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2010

Les propositions doivent être adressées à :

sgensburger@yahoo.fr

antoine.mandret@sciences-po.org

Congrès AFSP 2011

Section Thématique 51

Sociologie politique du sport Renouvellement des perspectives et approches comparées

Responsables scientifiques :
Corinne Delmas (Université Lille 2 (FSSEP) / CERAPS)
Igor Martinache (Université Lille 2 / CERAPS)

Appel à communications

Cette session thématique sera l'occasion d'un état des lieux sur la sociologie politique du sport. Les propositions de communications sont invitées à s'inscrire dans l'un des trois axes suivants :

1. La politisation du sport pourra être abordée par l'étude de la forme de politique mise en oeuvre par des groupements tels que la FIFA, l'UEFA, le CIO, ou l'UNFP. Les effets politiques du sport devront également être appréhendés à partir d'enquêtes soulignant, par exemple, l'enchâssement étroit des activités physiques et sportives dans le tissu social local, mais également d'analyses sociohistoriques de certains épisodes dont le sens a été largement « réinventé ». A cet égard, on peut citer l'engagement durant la guerre d'Algérie de footballeurs algériens évoluant alors en France métropolitaine dans l'équipe mise en place par le FLN, le boycott envisagé de la coupe du monde de football de 1978 ou celui des jeux de Moscou en 1980.

2°. L'engagement pourra être traité à partir d'études sur le syndicalisme sportif, le militantisme syndical, les répertoires d'action mobilisables (la grève ou sa menace, telles celles des footballeurs français en 2008 ou des footballeurs espagnols en avril 2010...). Les communications auront également la possibilité de porter sur des mobilisations de sportifs pour de « grandes causes », leur participation à des organisations (caritatives, humanitaires...), ou des formes plus individuelles d'engagements orientées, notamment, par des idéaux de nature politique et sociale. Les analyses comparatives seront particulièrement appréciées.

3°. L'entrée en politique de sportifs ou anciens sportifs sera susceptible d'être abordée à partir d'études de cas éclairant les ressources mobilisées, leur prise de rôle politique, leur position dans le champ politique et son évolution... La focale pourra être également orientée sur l'investissement sportif dans les trajectoires de professionnels de la politique. On pourra, enfin, questionner la place dans le champ politique du sport, envisagé alors comme catégorie d'action publique spécifique, en examinant par exemple, suivant les contextes nationaux ou locaux, les finalités qui lui sont assignées, la configuration particulière formée par l'Etat et le mouvement sportif, ou encore la « cause » du sport comme outil de dépolitisation.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2010

Les propositions doivent être adressées à :

corinne.delmas@univ-lille2.fr

igor.martinache@univ-lille2.fr

Congrès AFSP 2011

Section Thématique 52

La justice au prisme du genre : approches comparées

Responsables scientifiques :

**Emilie Biland (Centre Maurice Halbwachs / CNRS-EHESS-ENS)
Wilfried Lignier (Centre Maurice Halbwachs / CNRS-EHESS-ENS, Centre de Sociologie des
Pratiques des Représentations Politiques / Paris 7)**

Appel à communications

Cette section thématique réunira des chercheuses et chercheurs intéressé-e-s par l'analyse des rapports sociaux de sexe, en tant qu'ils sont structurés par les politiques de la justice et par les pratiques judiciaires elles-mêmes. Elle appelle des communications soucieuses d'identifier, à l'aune de cet objet, les apports et les limites des concepts désormais consolidés des *gender studies*. Dans cette perspective, les réflexions sur les intersections entre les formes sociales, sexuelles et raciales de domination à l'oeuvre dans les politiques de la justice et au cours des procès seront particulièrement bienvenues.

A cette discussion sur les concepts s'ajoutera une réflexion sur les méthodes de la sociologie du genre en terrain judiciaire : qu'elles s'appuient sur des archives, des entretiens, des observations ou des statistiques, chacune des enquêtes s'attachera à rendre compte de la portée heuristique (tout autant que des difficultés pratiques) des techniques retenues. Les organisateur-ice-s sont particulièrement intéressé-e-s par des recherches mobilisant plusieurs méthodes d'enquête (par exemple observations de procès et exploitation quantitative de sources judiciaires) et comparant leur contribution.

Au choix des communicant-e-s, les présentations pourront porter sur un terrain localisé ou adopter une perspective comparative. Mais chaque présentation s'efforcera de rappeler le cadre national dans lequel elle s'inscrit, afin de rendre la discussion possible par des chercheur-se-s issu-e-s de pays divers. Dans le même ordre d'idées, il pourra être demandé aux intervenant-e-s d'écrire leur communication en anglais.

Les propositions de communication devront présenter, en 4000 signes environ, ces éléments de cadrage (terrain, méthode, références théoriques) ainsi qu'indiquer la séance dans laquelle elles pourraient s'inscrire.

La première séance accueillera des communications centrées sur l'articulation mobilisation / action publique, abordée à partir des politiques publiques de la justice. Dans ce cadre, les rapports entre mouvements féministes et droit auront bien sûr toute leur place, sans que soient négligées les autres causes genrées (*fathers rights movements* etc.). Sont aussi bienvenues les communications qui analysent les incidences des politiques judiciaires sur les rapports sociaux de sexe, tant en ce qui concerne la régulation des groupes professionnels que le traitement des justiciables.

La deuxième séance sera centrée sur la production de la décision judiciaire, à toutes les étapes de la procédure civile ou pénale. Les interactions entre personnels des tribunaux, parties et experts au cours des audiences, mais aussi les modes d'écriture et les « pièces » faisant preuve, seront examinés pour appréhender d'éventuelles manières genrées de rendre la justice.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2010

Les propositions doivent être adressées à :

emilie.biland@ens.fr
wilfried.lignier@ens.fr

Congrès AFSP 2011

Section Thématique 53

Genre et nation

Responsables scientifiques :

**Amélie Le Renard (Freie Universität, Berlin)
Elisabeth Marteu (Université Paris I Panthéon-Sorbonne)**

Appel à communications

Alors que les nations et les nationalismes constituent un champ de recherche fort développé en science politique, la thématique « genre et nation » a été plus rarement traitée dans la science politique française. L'ambition de cette section thématique est de montrer comment la science politique pourrait se saisir de cette problématique et s'enrichir ainsi de réflexions produites en-dehors du contexte académique français, sur des cas d'étude étrangers et dans des disciplines autres que la science politique.

Cette section thématique se fixe deux objectifs :

- Réinterroger les cadres d'analyses proposés par les travaux, souvent en langue anglaise, qui ont théorisé les rapports entre genre et nation (voir notamment, pour une approche comparative, Yuval-Davis et Anthias (eds), 1989. *Women-Nation-State*, London, Macmillan). Ces travaux ont souligné les tensions entre féminismes et nationalismes. Ils ont analysé comment les mouvements de libération nationale et les Etats, en jouant sur les registres de la « tradition » et de la « modernité », contribuaient à la production de normes de genre et de sexualité.
- Mettre en perspective différents objets de recherche et terrains d'enquêtes qui permettent de penser les relations entre genre et nation : institutions étatiques et politiques publiques, mobilisations et mouvements sociaux, circulation transnationale des politiques et des normes de genre.

Deux séances permettront d'aborder cette vaste thématique.

La première séance sera focalisée sur la construction et la déconstruction des normes de genre. Les communications mettront en lumière les interactions et tensions entre les politiques publiques et les mouvements sociaux (mobilisations de femmes, d'immigré(e)s, de minorités sexuelles, etc.).

La seconde séance se concentrera sur l'articulation genre/nation dans le cadre de la circulation transnationale de politiques et de normes de genre. On s'interrogera sur leurs appropriations -non sans conflits- par différents acteurs nationaux : ainsi, l'argument d'exogénéité à l'égard de certains mouvements est utilisé pour les disqualifier tandis que les leaders insistent sur leur ancrage local. L'objectif est d'éclairer l'articulation genre/nation aux points d'interaction des échelles locale, nationale et internationale.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2010

Les propositions de communication sont à envoyer à Amélie Le Renard (amelie.lerenard@sciences-po.org) et Elisabeth Marteu (elisabeth.marteu@sciences-po.org).